

ZAC de Châteaufarine - Approbation du plan d'aménagement de zone et du dossier de réalisation - Maintien du droit de préemption

M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur : La ZAC de Châteaufarine, dont la décision de création a été prise à l'unanimité par le Conseil du 16 janvier 1989, est une opération qui s'inscrit dans un programme de développement plus vaste concernant l'ensemble de l'entrée Ouest de Besançon.

Ce programme de développement, conforme au SDAU et au POS, comportera plusieurs opérations d'urbanisme et de voirie qui seront réalisées au cours des prochaines années :

1. l'élargissement de la RN 73,
2. la réalisation de l'échangeur du Cerisier,
3. le développement de Planoise par la poursuite de la ZAC et par l'aménagement de la zone d'activité La Fayette à côté de DU PONT DE NEMOURS,
4. la réalisation de la zone d'habitant Saint-Laurent,
5. le développement de la zone hospitalière.

Le Conseil Municipal du 22 mai a décidé la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de zone.

Après nomination par le Tribunal Administratif de M. Arsène MALHERBET comme commissaire-enquêteur, l'enquête publique s'est déroulée en Mairie à partir du 9 juin 1989 et pendant un mois.

M. MALHERBET a reçu une vingtaine de personnes dont plusieurs représentants d'organismes professionnels ou d'associations et 14 observations ont été formulées. Elles peuvent être classées en deux rubriques :

1. les interventions ponctuelles sur le dossier de plan d'aménagement de la zone,
2. les interventions plus générales sur les conséquences de cette opération vis-à-vis du commerce bisontin. Ces interventions sont de même nature que celles formulées par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, lors de la consultation de ces organismes pendant la phase d'élaboration du dossier. La CCI a remis au commissaire-enquêteur un rapport reprenant et détaillant ses premières observations.

En conclusion de son exposé le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur ce dossier.

Suite à cet avis, après avoir tenu compte des observations formulées par le commissaire-enquêteur, et vu l'engagement des promoteurs de l'opération de ramener le chiffre des surface de vente à 51 000 m², et sur avis favorable à la majorité des Commission Urbanisme et Affaires Économiques, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de réalisation qui comprend :

1. le plan d'aménagement de zone et règlement modifié suite au diminutions de surfaces à créer proposées par les aménageurs et aux observations du commissaire-enquêteur,
2. l'échéancier de réalisation de l'opération, le programme des équipements publics qui comprend l'ensemble des équipements de la zone et l'aménagement d'une partie du chemin des Essarts,
3. le cahier des charges de cession des terrains,

4. la convention à intervenir entre la Ville et la SCI Châteaufarine, ainsi que ses annexes ; cette convention comprendrait les points suivants :

- conditions générales de l'aménagement du site,
- détail des opérations foncières à réaliser pour une superficie totale de 467 605 m²,
- réalisation du programme de la zone et charges financières de l'aménageur, en particulier participation de l'aménageur à la construction du collecteur d'assainissement, fixée à 5 396 300 F TTC (soit 4 550 000 F HT). Cette participation est à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes au chapitre 893.14009.89148 code service 30300 et en dépenses au chapitre 893.2364.89148 code service 30300,
- garanties diverses relatives au bon achèvement des équipements,
- conditions particulières de suspension, résolution ou résiliation de l'application de la convention,

5. les modalités prévisionnelles de financement.

Par ailleurs, cette zone est actuellement soumise au DPU, comme l'ensemble des zones NA comprises dans les POS de Besançon. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le droit de préemption urbain sur l'ensemble de la ZAC afin d'être informé et de contrôler l'ensemble des cessions.

Observations complémentaires du Rapporteur

Une capitale régionale doit s'adapter aux évolutions économiques et sociales, sous peine de voir son influence décliner. Elle doit maîtriser son expansion sans étouffer les initiatives qui la dynamisent.

Lorsque la SCI Châteaufarine a déposé le projet de ZAC commerciale située à l'entrée Ouest de Besançon, le Conseil Municipal l'a approuvé à l'unanimité le 16 janvier 1989 (majorité et opposition).

La mise à l'enquête du projet d'aménagement de la zone le 22 mai 1989 devait par contre soulever des questions et des inquiétudes suite aux prises de position de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Besançon et de l'Union des Fédérations de Commerçants.

La Municipalité de Besançon, fidèle à son souci de concertation, a reçu à plusieurs reprises au cours du printemps et de l'été, les responsables des organismes professionnels et en a tiré un certain nombre de conclusions :

1. nécessité de limiter la construction de surfaces de vente aux environs de 50 000 m² pour éviter un surdimensionnement de la zone,
2. possibilité pour des commerçants du centre-ville de s'implanter dans la zone commerciale de Châteaufarine à leur demande,
3. possibilité offerte aux artisans ou de louer ou d'acheter des locaux dans la partie réservée aux activités artisanales, selon le vœu émis par leur Chambre Syndicale.

La Municipalité a obtenu des engagements formels de la part des promoteurs sur ces trois points. Elle a donc conscience d'avoir contribué à modifier le projet dans un sens désiré par la CCI et les organismes professionnels.

Pour permettre à chaque Conseiller Municipal de se rendre compte du chemin parcouru, a été communiquée la position initiale de la CCI intitulée «approche économique» dont l'argumentation est basée sur des surfaces de vente de 110 000 m². Chacun devra se rappeler que le dossier de réalisation diminue de plus de la moitié ces surfaces.

Nous avons également adressé le document de la SCI Châteaufarine remis à l'enquête et l'intégralité du rapport du commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif.

L'ensemble des dossiers soumis à la réflexion des Conseillers Municipaux démontre :

1. la parfaite cohérence du projet de la ZAC de Châteaufarine avec les conclusions du SDAU approuvé en 1972,

2. l'intégration de cette ZAC à l'aménagement urbanistique de l'entrée Ouest de Besançon énoncé dans le projet de délibération :

* réalisation prévue à brève échéance par la DDE de l'élargissement de la route de Dole et la réalisation de l'échangeur du Cerisier,

* mise en relation avec le développement de la zone industrielle du parc La Fayette et les projets d'extension de l'habitat pavillonnaire (ZAC Saint-Laurent).

Certaines questions de fond doivent également être abordées.

1. Fallait-il que la Ville de Besançon préempte ces terrains et les aménage elle-même ?

Cette question est posée implicitement par la Chambre de Commerce. Répondre oui c'était faire appel largement aux investissements publics reposant sur les épaules des contribuables bisontins. Dans ce cas, le projet aurait été plus modeste et réalisé moins vite (au rythme des possibilités d'emprunts de la Ville). La formule de la ZAC privée permet à Besançon d'échapper à des dépenses qu'elle n'avait pas programmées dans ses projets à court et moyen termes. En effet, l'ensemble des travaux de voirie, d'assainissement et d'espaces verts seront financés par la SCI Châteaufarine et intégrés dans le bilan financier de la ZAC. La Ville se contentera d'investir en prolongement du projet pour ménager l'avenir.

Peut-on réellement nous reprocher de jouer la complémentarité entre les responsabilités de la Ville en matière de service public et les responsabilités des aménageurs en ce qui concerne le développement commercial de la Ville ?

Il demeure bien entendu que la Ville de Besançon doit, en s'appuyant sur la législation en vigueur, veiller à ce que les prix des terrains ne subissent pas une surenchère qui découragerait ensuite les initiatives privées notamment dans le domaine des acquisitions de terrains propices à l'implantation d'industries. Ce qui nous amène à une deuxième question :

2. La Ville manque-t-elle de terrains purement industriels ? Certes les terrains LIP à Palente sont maintenant intégralement utilisés. La Ville de Besançon dispose encore de certaines zones (Parc La Fayette, la zone du futur parc industriel). Elle peut en outre, dans le cadre de la politique de l'agglomération négocier avec ses partenaires (notamment Chalezeule et Chemaudin) l'extension des implantations industrielles dans la périphérie.

De plus, la création d'une zone commerciale amènera à purger (en partie tout au moins) nos zones industrielles d'implantations de commerces qui n'ont rien à y faire.

Actuellement, 20 ha d'implantations commerciales sont intégrés dans les zones industrielles de la commune de Besançon, le long du boulevard et notamment dans la zone industrielle des Tilleroyes.

C'est d'ailleurs un fait qui tend à prouver s'il était nécessaire, la légitimité d'une création purement commerciale. Faire de la zone de Châteaufarine une zone mixte commerciale-industrielle ne correspond pas à la tendance actuellement enregistrée de différencier les espaces commerciaux des espaces industriels étant donné la différence de vocation entre les uns et les autres.

3. Reste une troisième question abordée d'ailleurs par le commissaire-enquêteur : la ZAC Châteaufarine peut-elle ruiner le commerce du centre-ville ? Pour répondre à cette question, il faut se rappeler l'évolution du commerce en France depuis 30 ans. Une sorte de spécialisation s'est faite entre les grandes surfaces installées dans les périphéries autour de vastes parkings, s'adressant à une clientèle qui recherche l'achat rapide et le bon marché, et les magasins des centres historiques des villes où se développe rapidement le shopping pour une clientèle qui flâne et recherche avant tout la qualité. Certes, les commerçants ont souvent lutté contre cette évolution. On se rappelle le succès de l'UDCA dans les années 50-60 et le développement du poujadisme. On se rappellera également l'opposition faite par les commerçants à la piétonnisation des rues principales. Le courage des municipalités de l'époque qui ont imposé la piétonnisation a souvent sauvé les centres commerciaux. Ce fut le cas à Besançon.

Aujourd'hui des centres commerciaux d'une seconde génération naissent dans toutes les villes autour d'une nouvelle définition s'adressant notamment à une clientèle jeune. Refuser ce type de centre serait exposer la Ville à rater l'évolution des années 80-90 par une judicieuse adaptation aux besoins et aux désirs des consommateurs. Le centre-ville restera le centre-ville et gagnera comme toute l'agglomération d'un surcroît de dynamisme commercial à condition que l'effort entrepris, et jusqu'à présent réussi, de réanimation du centre-ville soit poursuivi. La Municipalité s'y est engagée ; elle a l'habitude de tenir ses engagements. Elle le fera d'autant plus que les ressources nouvelles tirées des taxes professionnelles lui permettront des investissements en ce sens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'est pas besoin de souligner combien cette affaire est importante et je vous remercie d'être pratiquement tous là pour développer les propositions qui sont faites par les adjoints chargés de cette affaire, c'est-à-dire Jean PONÇOT pour la Commission d'Urbanisme et Jacques de SURY pour la Commission Économique. Les rapports de ces adjoints seront complétés par des observations venant de Jean-Louis FOUSSERET qui a demandé à intervenir en tant que Conseiller Général de Planoise et Martine BULTOT qui interviendra sur l'environnement de ce projet. Donc, nous avons, au niveau de la Municipalité, soucieux de développer tous les aspects de ce problème, quatre intervenants. Je souhaiterais maintenant connaître de façon à maîtriser la discussion, quels sont ceux qui souhaitent intervenir dans le débat ? Je pense que le Docteur MOUROT s'inscrit ou souhaite...

M. MOUROT : Je souhaite intervenir préalablement pour vous demander si, compte tenu du débat, nous aurons chacun plus de deux fois l'occasion de prendre la parole ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il vaudrait mieux s'en maintenir au règlement.

M. MOUROT : C'est-à-dire deux interventions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Deux interventions mais sans limite de durée.

M. MOUROT : D'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai donc le Docteur MOUROT, ensuite M. le Député JACQUEMIN, Mlle ZILLI, Mme FOLSCHWEILLER, M. ROUSSEAU, M. NACHIN, M. TABOURNOT, M. MAILLARD, M. VIALATTE, M. le Premier Adjoint, Martine BULTOT une seconde fois. 11 interventions donc pour l'instant, en dehors des quatre rapporteurs. La parole est à Jean PONÇOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme.

M. PONÇOT : Au moment où s'ouvre l'ultime débat sur la Zone d'Aménagement Concerté de Châteaufarine, Monsieur le Député-Maire et chers Collègues, permettez-moi en tant que responsable de l'urbanisme et devant l'importance des décisions à prendre, d'insister sur deux points essentiels au débat : le premier point portera sur le développement d'un urbanisme cohérent ; en effet, la ZAC de Châteaufarine trouve sa place dans l'histoire du développement de Besançon, c'est une des pièces du projet urbanistique développé par la Municipalité depuis une quinzaine d'années sur la porte Ouest de Besançon ; le deuxième point portera sur la politique dynamique vis-à-vis du centre-ville ; en effet, la Municipalité a eu constamment le souci d'embellir, de conforter, de dynamiser le centre-ville tant par l'action culturelle que par des réalisations d'urbanisme qu'elle a engagées depuis 1950.

Premier point que j'aborderai donc, un urbanisme cohérent. Les Municipalités qui se sont succédé depuis les années 1950 ont eu à cœur de développer d'une manière organique et harmonieuse l'essor de Besançon. Au début de l'explosion démographique des années 1950, la Ville s'est développée selon un axe Est - Ouest, Cité de Palente-Les Orchamps puis les Cités de Montrapon et de l'Observatoire.

Ce développement semi-périphérique pouvait difficilement continuer sans poser à terme de graves problèmes de relations avec le centre-ville. L'option a donc été prise de développer la porte Ouest la plus adaptée au niveau du relief pour un développement de la ville.

Décision fut prise alors de créer le satellite Planoise. Dans l'esprit des concepteurs, il ne s'agissait pas de réaliser une ville rivale et concurrente mais au contraire d'en faire un complément. La réalisation rapide du boulevard de la Grette mettait ce satellite à quelque dix minutes du centre-ville. La conception du réseau de transports urbains à partir de 1974 donnait la possibilité à tout habitant de Planoise de se rendre presque dans les mêmes délais de dix minutes au centre-ville. Dès cette époque cependant, le développement de Planoise n'était pas conçu comme une simple ville dortoir : des administrations, des écoles ont été implantées dans ce secteur de manière à maintenir l'équilibre entre habitants et activités.

Cependant, c'est vrai, les difficultés économiques qui sont nées à partir de 1974, non seulement pour Besançon mais pour l'ensemble de la nation, et la crise internationale ainsi que les modifications démographiques ont amené un ralentissement de cette création de la porte Ouest. La construction de Planoise s'est ralentie ; l'accession à la propriété a été difficile ; les implantations industrielles se sont ralenties. Cependant, la Municipalité a toujours maintenu ce projet d'achever la construction de la porte Ouest. Aujourd'hui, nous sommes en condition de le faire en tenant compte des évolutions économiques et sociales intervenues depuis.

La ZAC que nous proposons aujourd'hui n'est qu'un des éléments cohérents de cet ensemble qui comprend cinq volets :

- **Premier volet** : le développement à côté de l'hypermarché Mammouth qui pour l'instant n'est qu'une grande surface essentiellement alimentaire, donc développer un centre commercial moderne et adapté qui puisse permettre en outre à la capitale comtoise de reconquérir son attraction commerciale sur les départements du Jura et de la Haute-Saône, qui sont actuellement sous l'influence grandissante de Dijon et de Mulhouse. L'importance de cette ZAC a été limitée volontairement par la Municipalité de Besançon, suite à des négociations parfois difficiles avec les promoteurs. On est loin des 110 000 m² du débat précédent au Conseil Municipal puisque la limite a été fixée par nous à 51 000 m² ; en ce sens, la position de la Chambre de Commerce et de la Fédération des Commerçants a été entendue. Sur ces 51 000 m², des transferts auront lieu de points de vente qui se trouvent géographiquement dans d'autres lieux de Besançon, si bien que les nouvelles surfaces de vente seront plus faibles, probablement inférieures à 40 000 m². Dire que c'est encore trop, c'est purement et simplement refuser l'existence d'un centre commercial spécialisé et cohérent semblable à ceux qui se créent actuellement à Mulhouse et Dijon. Ce serait donc condamner l'aire de chalandise de Besançon à se rétracter au profit de ces villes. Cette décision serait funeste à l'ensemble de l'agglomération bisontine y compris pour le centre-ville. On a jeté ce matin dans le débat, le chiffre de 10 000 à 15 000 m² maximum pour la porte Ouest de Besançon : ce n'est plus alors un centre commercial, c'est une simple annexe de l'hypermarché Mammouth qui fait 18 000 m², c'est une queue de mammouth mais ce n'est pas un centre commercial.

- **Deuxième volet** : créer un habitat pavillonnaire qui puisse donner un équilibre à la population du secteur Ouest où jusqu'à présent la priorité a été donnée à un habitat de type groupé et HLM. Une vaste zone de 15 ha permettant la création de près de 150 pavillons dans un cadre de verdure, fixera à la porte Ouest une population sociologiquement différente.

- **Troisième volet** : le développement de nouvelles industries sur la zone du parc La Fayette afin de favoriser l'emploi sur ce site attenant à Planoise. Les 15 ha existants actuels ne sont pas complètement occupés, vous le savez, puisqu'il n'y a pour l'instant que l'usine Du Pont de Nemours ; à ces 15 ha on peut y ajouter 15 autres ha. Bien entendu, nous ne mettrons là pas n'importe quelles industries. Ce seront des industries non polluantes en harmonie précisément avec l'usine Du Pont de Nemours. Les espoirs de voir

se concrétiser le départ de l'usine Schlumberger à l'étroit actuellement dans le secteur de Terre Rouge vers cette zone, sont en train de se concrétiser.

- **Quatrième volet** : un plan de circulation qui permette effectivement une relation rapide, facile entre le centre-ville et la porte Ouest. La réalisation par la DDE du doublement de la route nationale 73, l'aménagement de l'échangeur du Mammouth actuellement en cours, la création d'un carrefour dénivelé aux Cerisiers le permettront. Encore fallait-il éviter qu'une voie de transit se crée à travers Planoise ! Nous avons travaillé cette question avec l'Association Nouvelles Routes, et les solutions adoptées nous permettent d'éviter cet inconvénient tout en reliant Planoise à ce secteur économiquement vital.

- **Cinquième volet** : la Ville complète ce dispositif par la réalisation d'une réserve foncière de l'autre côté de la nationale 73 en direction de l'ensemble hospitalier de la zone industrielle des Tilleroyes. Ainsi, se constitue peu à peu une zone réservée à l'industrie et qui rejoindra plus loin, vers la route de Gray, le parc technologique et scientifique de la Bouloie. Ce sera comme le Conseil Municipal en décide, ce sera l'essor de Besançon dans le domaine des techniques de pointe. Dire aujourd'hui que la Municipalité ne se soucie pas suffisamment des terrains susceptibles de recevoir des industries dans cette vaste zone Nord-Ouest, procède tout simplement du procès d'intention. Dire aujourd'hui que la Municipalité ne globalise pas son action sur la porte Ouest est une erreur. Elle veut, cette Municipalité, développer les aspects divers de la vie économique, commerces, industries, artisanat, habitat, circulation, non pas dans l'anarchie mais au contraire en spécialisant des zones appropriées.

Deuxième point que je soulignerai : une volonté de la Municipalité pour le centre-ville. Dans le même temps où la Municipalité développait Planoise et l'Ouest, elle s'efforçait de consolider le centre-ville par un certain nombre de décisions. Permettez-moi d'en rappeler quelques-unes. D'abord un plan de circulation dans les années 1974 qui a permis d'éviter la paralysie totale des artères du centre, asphyxiées par les automobiles. J'ai eu l'occasion, lorsqu'on a discuté avec les associations de commerçants de la rue des Granges, notamment du problème de la semi-piétonnisation, de voir un certain nombre de documents datant de cette époque où effectivement le centre commercial de notre ville a bien failli ne plus pouvoir amener de clients car toutes les voitures se touchaient. Le plan REGANI, comme il a été appelé, a soulevé en son temps beaucoup de protestations au centre-ville, mais je crois qu'aujourd'hui plus personne ne nie son efficacité et son utilité. Il a permis aussi de rabattre par les transports en commun, les acheteurs du centre-ville. Toutes les grandes lignes de la CTB passent par le cœur même de la cité, c'est-à-dire par la Place du Huit Septembre, et je puis vous assurer que Besançon est une des rares villes en France où toutes les lignes de transports en commun importantes passent aussi près du cœur central de la ville. Ce plan de circulation a également facilité le développement des secteurs piétonniers, permettant le shopping et favorisant les achats. Je me souviens là aussi qu'il y a eu des levées de boucliers à l'époque contre la piétonnisation. Aujourd'hui, les commerçants sont d'accord pour dire qu'il faut la développer ainsi que la semi-piétonnisation, et ils nous ont poussés à dépenser davantage d'argent pour cela. Enfin, dernier élément de ce plan de circulation, créer une alliance entre le transport en commun et la piétonnisation. Cela s'est concrétisé par la réalisation des voies piedbus et là aussi Besançon a joué un rôle moteur par rapport à d'autres villes. Je vous rappelle que dans mon précédent mandat, en tant que délégué à la circulation, j'ai reçu des représentants de villes aussi diverses que des villes japonaises ou sud-américaines pour étudier et admirer le plan de circulation de Besançon. Je l'ai fait aussi avec un certain nombre de Chambres de Commerce comme celle d'Épinal.

Deuxième volet de cette grande politique de la Municipalité par rapport au centre-ville : la réhabilitation de Battant poursuivie actuellement au centre-ville par l'OPAH, c'est-à-dire la transformation systématique du centre-ville par l'amélioration de l'habitat. Ces opérations permettent à la fois la reconstruction des immeubles et surtout le maintien des populations existantes. Vous savez d'ailleurs les efforts que l'on fait en ce sens. A chaque inauguration à Battant, on vous donne le bilan précisément de la population qui a pu être maintenue sur place grâce à ces opérations. La Municipalité de Besançon n'a pas fait le choix comme certaines grandes villes de transformer son centre historique en bureaux. Au contraire, elle a favorisé l'implantation des administrations ailleurs qu'au centre-ville ; elle a essayé de les implanter à Planoise, j'en cite quelques-unes : le CCAS, les Télécommunications, le Centre National de Formation du Personnel Territorial, TDF, la Direction des Impôts, les Archives Départementales, EDF et j'en ai oubliées, de manière précisément à maintenir le maximum de population au centre-ville. Je

soulignerai également l'accélération depuis six ans du processus de redynamisation du centre-ville. Rappelons quelques décisions : premièrement, la Municipalité a consacré 7 500 000 F au développement de la semi-piétonnisation de la rue Battant et des deux tranches de la rue des Granges.

- elle a opté pour la construction d'un pont deux fois deux voies -que certains d'ailleurs nous reprochent- à Denfert Rochereau pour permettre une circulation plus fluide sur les berges du Doubs et un accès plus facile au parking des Remparts Dérasés qui dessert une partie du centre commercial de la Ville ; investissement : 30 000 000 F.

- elle a décidé la création d'un parking souterrain de 600 places et plus dans la cour de la Mairie à la demande de l'Union des Commerçants d'ailleurs, pour desservir l'autre partie du centre-ville commercial ; le chantier avance, tout en respectant les recherches archéologiques : probablement au moins 35 000 000 F d'investissement.

- elle s'efforce de développer une politique de stationnement qui rejette les voitures ventouses inutiles du centre-ville vers des parkings à l'extérieur de la Boucle pour accroître la rotation des véhicules et ainsi permettre à un maximum de clients potentiels d'approcher des zones de commerce.

Récemment encore, la Ville de Besançon a ajouté 1 million de francs de dépenses supplémentaires non prévues à son budget 1989 pour redonner à la rue Gustave Courbet une vocation plus commerciale.

- Je ne parle pas, ce n'est pas le jour, de l'effort entrepris pour développer l'attrait de la capitale, grâce à sa politique culturelle, sa politique d'espaces verts. Je rappellerai seulement les Floralies, la politique de maîtrise de l'énergie et de communication de la Ville et sa politique touristique.

Laisser entendre dans ces conditions que la Municipalité de Besançon veut faire mourir le centre-ville est une accusation grave, injuste et mensongère. Ce n'est pas par une politique frileuse, un repliement sur soi que l'on peut développer le centre-ville, mais bien en accentuant le rôle de capitale régionale de notre Ville, en donnant à l'agglomération la dimension commerciale nécessaire à la reconquête d'une partie de notre province attirée par Dijon, Mulhouse ou Lyon.

Il faut, c'est vrai, dans le même temps développer les activités commerciales du centre-ville. Nous sommes prêts sur ce point à signer avec la Fédération des Unions de Commerçants et la Chambre de Commerce un pacte de développement du centre-ville. La Ville est prête à accélérer les opérations de rénovation du centre-ville, notamment par un grand projet place du Marché. Elle est prête à réimplanter des familles, notamment en aménageant chaque fois qu'une réhabilitation est entreprise au centre-ville, les premiers étages souvent exagérément inoccupés par des locaux de stockage. Pour ce faire, il nous faut l'appui des commerçants. Il faut que ceux-ci acceptent de revoir leur méthode de stockage pour dégager de nouvelles surfaces de logements. M. BRISSON, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, a proposé lors de la réunion de la Commission d'Urbanisme et de la Commission des Affaires Économiques, d'implanter des grandes surfaces au centre-ville. Il a notamment souhaité installer la FNAC. Nous sommes prêts à étudier et à discuter ces propositions avec l'ensemble des commerçants pour le cas où ils y seraient favorables. En conclusion, la Municipalité propose aujourd'hui au Conseil Municipal d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC de Châteaufarine comme l'un des éléments de la maîtrise de son espace urbain et de son développement économique. Le Conseil Municipal est un lieu de décision ; après les études, les concertations, les discussions, il doit s'affranchir des intérêts particuliers pour satisfaire l'intérêt général, et organiser avec l'aide de tous, le développement de notre chère capitale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint sur les deux points évoqués à la fois Châteaufarine et l'animation du centre-ville. L'autre rapporteur, Président de la Commission, Co-Président, Jacques de SURY a la parole.

M. de SURY : Ce dossier de la ZAC de Châteaufarine, je l'ai étudié sans a priori. Il avait une histoire antérieure au mois de mars 1989, j'en ai pris connaissance au cours d'une Commission d'Urbanisme à

laquelle j'ai participé le 13 juin. Je dois dire très honnêtement qu'au cours de cette réunion, j'ai été impressionné par certains des chiffres qui étaient présentés par la Chambre de Commerce et son Président qui critiquait le projet. J'ai ensuite étudié le projet à partir des documents que vous avez tous, c'est-à-dire le rapport de la Chambre de Commerce qui présente un certain nombre d'arguments contre la zone de Châteaufarine, le document présenté en contre-rapport par la SCI Châteaufarine et, bien entendu, les conclusions du commissaire-rapporteur.

Je me suis surtout attaché à ce qui constitue le principal argument de la Chambre de Commerce contre le projet, à savoir son surdimensionnement. Là et je m'en excuse, il s'agit de chiffres et je serai obligé de me placer sur le terrain des chiffres. Au départ, il était question de 110 000 m² ; par rapport à 200 000 existants, c'est vrai que cela m'est apparu comme beaucoup. A l'issue des discussions qui ont eu lieu, ces 110 000 m² ont été ramenés à 51 000 m², ce n'est donc plus du tout la même chose. Je me suis attaché à me faire confirmer qu'effectivement les contraintes appliquées sur la ZAC, en particulier les coefficients d'occupation des sols, feraient de ces 51 000 m² une limite supérieure, et comme l'a dit tout à l'heure M. PONÇOT, un certain nombre de ces mètres carrés ne correspondront pas à l'ouverture de surfaces réelles, puisque les chiffres, on ne peut pas exactement les définir, mais enfin un certain nombre de ces mètres carrés seront occupés par des transferts.

Le second argument qui m'est apparu à l'origine comme étant un élément de poids est le fait, d'après l'étude que présentait la CCI : le nombre de mètres carrés par habitant de la zone d'influence deviendrait supérieur à Besançon à ce qu'il était dans des villes environnantes et la CCI avait pris comme élément de comparaison Mulhouse et Dijon.

Je dois dire qu'une étude attentive des chiffres mêmes de la Chambre de Commerce, cela figure dans la page 16 de son rapport, m'amène à conclure que si l'on rapporte la population de la zone d'influence de Besançon au nombre de mètres carrés de surface de vente qui seront créés à la fin de l'installation de la zone, c'est-à-dire dans quatre ou cinq ans, on arrive à un chiffre de 1 m² par habitant puisqu'il y aura 250 000 m² pour une population de 258 000 habitants zone d'influence, et qu'on arrive au même chiffre exactement si on prend le même rapport pour Mulhouse ou pour Dijon. J'en suis donc amené à conclure, et je vois mal comment on peut conclure différemment, au fait que dans quatre ans, Besançon aura une surface commerciale par habitant équivalente à celle qui existe actuellement à Mulhouse et à Dijon. Je dois dire que ces deux éléments m'ont convaincu qu'un certain nombre des arguments qui étaient donnés contre la zone n'étaient pas valables. J'en conclus donc qu'au vu du projet qui nous a été présenté, à partir des éléments apportés par des gens compétents en matière commerciale, les arguments ne tiennent pas et si j'avais des inquiétudes, des réticences au départ, je ne les ai plus après une étude attentive du dossier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur de SURY.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, chers collègues, je vais volontairement limiter mon propos car beaucoup a déjà été dit tant par Jean PONÇOT que par Jacques de SURY. Si je tiens à intervenir dans ce débat, c'est à double titre, tout d'abord comme élu bisontin, soucieux d'un développement harmonieux et planifié de Besançon, mais aussi comme Conseiller Général d'un canton qui compte Châteaufarine dans ses limites cantonales, donc bien sûr soucieux de son développement.

Conseiller Général, j'essaie d'avoir toujours une vision globale des problèmes, bien sûr, en ne limitant pas mon action à mon canton, mais aujourd'hui je ne peux être insensible aux conséquences sur ce quartier du projet que nous allons débattre ici ce soir.

Que constatons-nous actuellement ? A mon sens un grand déséquilibre à l'Ouest. Valentin se termine et c'est une opération réussie qui fonctionne, même si l'on peut au passage regretter à nouveau que la Ville n'ait pas été associée à sa mise en place. Mais à l'Ouest, on a surtout fait venir, Jean PONÇOT l'a dit, des habitants et malgré l'implantation déjà ancienne de Mammouth - Casino, force est de constater que cette entrée Ouest, celle qui nous ouvre les portes de Dole, du Jura, voire de la Côte d'Or, -vous savez très bien qu'un certain nombre de Bisontins vont à Dijon faire un certain nombre d'achats-, force est donc de constater qu'au point de vue commercial et des infrastructures routières, c'est à mon sens le

sous-équipement, ou tout du moins un équipement insuffisant. L'élargissement de la route nationale 73 et la réalisation du carrefour du Cerisier vont régler ces problèmes d'infrastructure. Jean PONÇOT l'a dit, une concertation a été établie avec les habitants du quartier pour que cette réalisation ne soit pas nuisible. La ZAC de Châteaufarine réglera à mon sens celui du déséquilibre commercial.

Pour ma part, je suis persuadé que le développement de cette zone ne va pas gêner le commerce bisontin, car nous le savons bien, le commerce du centre-ville est totalement différent du commerce de la périphérie, ils sont complémentaires. J'ajouterai même qu'à Planoise, j'ai pris des contacts avec un certain nombre de commerçants puisque je me promène dans le quartier, par exemple Place Cassin, et que ceux-ci attendent avec une certaine impatience, voire une impatience certaine, cette ZAC qui, je cite l'un d'eux de la Place Cassin justement, «*loin de les gêner va amener sur Planoise et sur Besançon une nouvelle clientèle*». Et puis j'ai lu avec intérêt dans une grande page de l'Est Républicain, que les commerçants bisontins ne craignaient pas la concurrence ; je suis d'accord avec eux, la concurrence stimule. Personne donc ne s'en plaindra et surtout pas les consommateurs. Je pense donc qu'il ne faut pas opposer les deux styles de commerce, les deux sont nécessaires à Besançon, à son développement, à son rayonnement, à son dynamisme. La Municipalité en est bien persuadée puisque depuis de nombreuses années, elle a investi, Jean PONÇOT l'a rappelé, pour développer l'attractivité du centre-ville. Il nous a rappelé les rues piétonnes, dernièrement la rue des Granges, la rue Battant, il nous a rappelé le parking de la Mairie, presque au centre-ville et qui va constituer un fantastique attrait pour le commerce bisontin. Faut-il aussi rappeler, j'étais jeune à l'époque mais je m'en souviens, l'opposition de beaucoup au projet de rue piétonne en 1973. Or qui, aujourd'hui, parmi nous, regrette la rue piétonne ? Et je tiens ici à rappeler à nouveau le courage de Jean MINJOZ et de son équipe qui a tenu bon ; je crois que quelquefois, lorsque vous n'êtes pas faciles, il faut savoir être persévérant et tenir bon. Ils ont gagné un pari qui, comme aujourd'hui n'était pas facile.

Nous allons investir pour l'avenir et notre vision doit être une vision à long terme. En effet, ce centre commercial ne va pas sortir isolé dans la campagne. Au contraire, il est inscrit dans un vaste programme de développement avec la ZAC La Fayette, la zone pavillonnaire Saint-Laurent. Cet aménagement va permettre de contrôler, de maîtriser, de développer de façon harmonieuse ce secteur de Planoise - Châteaufarine. La ZAC pavillonnaire et paysagère de Saint-Laurent va venir équilibrer dans un respect de l'environnement, voire en l'améliorant ce serait encore mieux, le Planoise vertical que nous connaissons actuellement, ce Planoise des années 1970 que nous avons au fur et à mesure des années contribué à changer. Ce sera la possibilité, cette ZAC de Saint-Laurent, pour ceux qui le souhaiteront, de faire le choix de l'habitat individuel tout en restant à Besançon. N'oublions pas non plus que ces diverses opérations seront source de rentrées nouvelles importantes pour la Ville, 4 000 000 F de taxe professionnelle pour la ZAC, plusieurs millions de taxe d'habitation pour Saint-Laurent.

D'autre part, il y a un problème que vous avez d'ailleurs évoqué ici sur cette magnifique banderole, c'est le problème du chômage. A Besançon comme ailleurs, il est loin d'être résolu, mais je crois que Planoise est le quartier de Besançon qui est le plus touché par ce fléau. Je me permets d'imaginer l'effet bénéfique pour ceux qui n'ont pas d'emploi que va représenter à quelques mètres de Planoise et aussi pour les Bisontins bien sûr, la création de 800 emplois sur cette zone.

En conclusion, je répéterai que nous devons être très vigilants sur le respect du cahier des charges, spécialement sur la limitation à 51 000 m² des surfaces commerciales et que nous devons veiller à éviter tout dérapage, que nous devons être très exigeants en matière d'urbanisme, d'environnement pour faire de cette opération une opération exemplaire qui ira dans le sens d'un Besançon encore plus attractif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Jean-Louis FOUSSERET, Martine BULTOT, dernier rapporteur de la Municipalité.

Mme BULTOT : En tant qu'adjointe à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie, je voudrais indiquer que les conséquences du projet sur l'environnement ont été analysées dans le cadre d'une étude d'impact réalisée antérieurement au dossier de création de la ZAC. Tous les aspects liés à

l'environnement y ont été traités, que ce soit l'eau, l'assainissement, les déchets, l'énergie, les espaces verts, les plantations, la circulation.

Pour l'eau et l'assainissement, il est prévu la création de réseaux et le raccordement au réseau existant sur l'ensemble de la zone. En ce qui concerne l'assainissement, il est intéressant de noter que l'aménagement de la ZAC permettra un traitement correct des effluents de l'hypermarché qui sont actuellement déversés après passage dans une mini-station d'épuration dans une faille, dans un point bas situé en limite de la propriété Mammouth. Les habitations qui seront construites le long du chemin des Essarts l'Amour seront raccordées à un réseau qui sera créé ; il n'y aura pas d'assainissement individuel. Toutes les modalités techniques des réseaux ont été définies et seront exécutées ; c'est le contrôle des services techniques de la Ville.

Concernant les déchets, la collecte de ceux-ci sera organisée dans la ZAC par les services municipaux ou par les industriels eux-mêmes. Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, chaque entrepreneur devra choisir l'une ou l'autre de ces solutions de collecte. La zone d'habitat sera intégrée dans le circuit hebdomadaire de la collecte des ordures ménagères de la ville. En ce qui concerne l'énergie, la ZAC sera desservie par des réseaux électricité - gaz qui seront enterrés. Chaque constructeur aura ainsi le choix dans le mode d'énergie de son bâtiment.

Pour toutes les autres nuisances, telles que le bruit, les déchets particuliers, la pollution de l'air, elles seront étudiées dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Des solutions devront être apportées par les entrepreneurs en cas de nuisances éventuelles.

Pour les espaces verts, un programme de plantations d'alignement a été défini, environ 700 arbres dans la zone sur l'ensemble des voies créées, conçu sous le contrôle des services techniques de la Ville ; ce programme sera réalisé par l'aménageur. La Société Casino s'est engagée à réaménager le parking de l'hypermarché en y plantant des arbres ; il y fera donc meilleur l'été. Un cheminement piétonnier est prévu dans la ZAC pour relier le chemin des Essarts, et une réflexion est actuellement en cours pour prévoir les déplacements des cycles entre la ZAC de Châteaufarine, le parc urbain de Planoise, la ZAC Saint-Laurent, la ZAC de Planoise et éventuellement des pistes cyclables qui pourraient rejoindre la Malcombe, la Grette et le centre-ville avec une variante possible pour rejoindre les berges du Doubs.

Nous veillerons particulièrement aussi à ce que l'accessibilité des handicapés soit prise en charge tant au niveau de la voirie que de l'accès aux surfaces commerciales.

Maintenant, en tant qu'élue du quartier de Planoise, je tiens à souligner que le projet dont nous débattons a soulevé des inquiétudes chez les Planoisiens, comme l'a dit M. FOUSSERET, qui craignent d'être complètement cernés à terme par un réseau de voies à grande circulation qui serait matérialisé par l'élargissement à quatre voies de la nationale 73, par le projet de petit contournement et la voirie desservant cette nouvelle zone. La Commission Nouvelles Routes qui s'est créée, a attiré l'attention de la Ville sur ces questions, et le projet de voirie retenu paraît répondre pour l'instant aux inquiétudes des Planoisiens du secteur. Il est impératif de continuer le développement de cette zone en totale concertation avec les Planoisiens et leurs associations, la prochaine échéance risquant d'être l'aménagement du parc urbain de Planoise.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons donc évoqué les différents aspects de ce dossier vu par l'exécutif. La parole est maintenant au Docteur MOUROT.

M. MOUROT : Si vous le permettez, en l'absence de M. TOURRAIN, c'est M. JACQUEMIN qui préside notre groupe et j'aimerais qu'il ouvre ce débat. Je prendrai la parole après lui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous êtes d'accord entre vous, je le veux bien.

M. JACQUEMIN : Merci Monsieur le Maire. Je crois qu'il était urgent que nous tenions un Conseil Municipal, Monsieur le Maire, sur cette importante question de l'aménagement de ce que vous appelez la porte Ouest de Besançon. En effet, c'est un dossier qui, déjà depuis plusieurs semaines, voire plusieurs

mois, est discuté ici et là, traité notamment par des articles de presse. Mais ma première intervention sera pour dire deux choses : premièrement que la concertation et la procédure suivies par la Ville m'apparaissent assez légères et deuxièmement pour dire que l'importance de ce dossier est beaucoup plus grande que vous voulez bien le dire. Parlons de la procédure d'abord : j'ai observé que c'est dans le mois d'octobre 1988, le 26 exactement, qu'on a commencé à parler de ce dossier et puis dans la réunion du 16 janvier 1989, date à laquelle vous avez demandé au Conseil Municipal la permission de la création de cette ZAC. C'est vrai qu'on était en période pré-électorale municipale, Monsieur le Maire et vous saviez que ce dossier risquait d'être chaud. J'observe que dans le compte rendu du 16 janvier, on se garde bien d'aborder le fond du dossier, on demande simplement l'autorisation d'une création en indiquant les pièces qui seront versées au dossier mais on n'indique pas le fond exact de cette création de ZAC. Vous avez donc bien gardé le secret pendant toute cette période pourtant favorable à la démocratie Monsieur le Maire car une campagne municipale est le moment privilégié pendant lequel on s'adresse à ses électeurs. Un dossier d'une telle importance aurait mérité de faire l'objet d'un grand débat, notamment au moment des municipales.

Les élections étant passées, vous-même étant renouvelé, la Municipalité était reconduite, l'affaire est venue devant une commission. Vous avez pris avis de la Chambre de Commerce et au cours d'une réunion pressante réunissant la Commission Urbanisme et la Commission Économie, nous avons pu entendre d'une part la Chambre de Commerce qui représente effectivement les intérêts des commerçants et de l'autre le point de vue du promoteur.

Permettez-moi de vous dire qu'ayant assisté à cette réunion, je n'en ai pas ressorti grand-chose. M. de SURY, pour sa part, en a ressorti une certitude sur les chiffres ; moi au contraire, j'en suis ressorti avec bien des points d'interrogation, car les chiffres avancés notamment par les promoteurs étaient parfaitement inexacts et il le sait bien. On a un peu tout mélangé, et on est tombé effectivement dans une approche du dossier à travers des chiffres qui ne nous donnent pas grand-chose.

A aucun moment dans cette commission, malheureusement, nous n'avons abordé vraiment le fond du dossier, c'est-à-dire les impacts économiques de la création de cette zone.

Je suis ravi d'entendre M. PONÇOT nous faire un rappel des grandes orientations d'urbanisme de la Ville de Besançon mais je crois qu'on les connaît toutes, Monsieur PONÇOT et ce n'est pas tellement le sujet aujourd'hui. On sait tous que Châteaufarine existe, qu'il y a des problèmes de circulation dans la ville, que vous êtes confronté à des problèmes délicats d'organisation du centre-ville, tout cela est connu par tous les Bisontins, ils en vivent quotidiennement les avantages et les inconvénients. Mais dans votre rapport, vous ne traitez pas le sujet dans son fond et vous nous donnez des idées, des orientations, mais en aucun cas vous ne vous appuyez sur des chiffres et des études. C'est pour dire, Monsieur le Maire, tout de même, qu'un tel dossier qui sera peut-être la décision la plus importante que vous allez prendre après celle de la création de la ZUP de Châteaufarine, mérite un débat plus important. Aujourd'hui, c'est vrai nous allons en débattre, mais nous nous trouvons au poteau le jour de la décision finale. Est-ce que nous pouvons avec deux prises de parole réellement aller au fond du sujet ; pour ma part je ne le pense pas. Donc, je voulais tout de même attirer votre attention sur ce point, vous prendrez vos responsabilités naturellement, cela vous appartient, mais pour ma part je ne suis pas très satisfait en tant que nouveau Conseiller Municipal, de voir les méthodes suivies et la légèreté, je dois dire, de l'approche de ce sujet.

Deuxièmement, j'ai souligné qu'il s'agit d'une opération excessivement importante. On ne va pas se jeter des chiffres à la figure, simplement on sait très bien -et vous le dites vous-même- que vous voulez donner toute cette dimension de capitale régionale commerciale à Besançon. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous allez créer un pôle d'attraction extrêmement important, à des distances extrêmement grandes, et que pour ce faire, eh bien vous partez sur une base de 51 000 m², c'est-à-dire + 25 de tout ce qui existe dans l'ensemble de l'agglomération de Besançon, ceci avec le doute que nous avons, car M. PONÇOT tente plutôt de minimiser les chiffres en disant «51 000 m² au maximum, cela sera plutôt moins», moi je vous dis plutôt le contraire ! Vous savez très bien que les grands distributeurs n'ont cessé de contourner la loi ROYER quand cela leur est possible, et que bien souvent on voit les surfaces de réserve se transformer au bout de quelque temps en surfaces de vente. Je pense donc plutôt que les 51 000 m² sont une enveloppe basse plutôt qu'une enveloppe supérieure, donc ne minimisons pas

l'importance de cette réalisation. Pour ma part je pense qu'on va beaucoup trop loin. Je ne nie pas l'intérêt de se développer mais quand M. FOUSSERET dit que c'est une opération de rééquilibrage, non Monsieur FOUSSERET ! Ce n'est pas une opération de rééquilibrage, car l'opération d'équilibrage elle est faite : il y a 41 000 m² au Nord, il y a 38 000 m² à l'Ouest et il y a 26 000 m² à l'Est. Il y a aujourd'hui à Besançon en ce qui concerne la grande distribution, un équilibre qui est réalisé entre les trois grandes portes de la Ville. Alors ne disons pas qu'on fait un rééquilibrage à l'Ouest, ce n'est pas cela le fond du dossier. Le fond de la justification du dossier, c'est effectivement de créer un pôle commercial de dimension régionale très important ; j'accepte plutôt, à ce moment-là, cette formulation...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ... Et à Besançon Monsieur le Député.

M. JACQUEMIN : ... Aux portes de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur le territoire de la ville.

M. JACQUEMIN : La porte Ouest de Besançon, c'est vous qui le dites, n'est-ce pas ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah non, c'est sur la commune de Besançon Monsieur le Député.

M. JACQUEMIN : Absolument, et je m'en réjouis Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Moi aussi.

M. JACQUEMIN : Je sais bien pourquoi vous faites cette réflexion-là ; vous aviez la possibilité largement Monsieur le Maire et beaucoup plus tôt de développer des opérations commerciales au Nord de Besançon, dans les limites communales.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne commençons pas à polémiquer Monsieur le Député, sinon je pourrais vous demander quelles ont été les conditions dans lesquelles vous avez étudié l'implantation de 40 000 m² au Nord de Besançon. J'ai l'impression qu'en ce qui nous concerne, nous avons respecté la procédure de ZAC depuis un an, je n'ai rien précipité. Vous dites que c'est une opération qui est menée avec légèreté ; je crois qu'il y a des précédents encore plus légers que celui-là, permettez-moi de vous le dire, mais on ne va pas polémiquer là-dessus, je ne le pense pas.

M. JACQUEMIN : Je vais vous répondre sur ce point précis. La ZAC de Valentin n'est pas une ZAC privée n'est-ce pas, vous en convenez, premièrement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, c'est vrai.

M. JACQUEMIN : Vous savez que la ZAC de Valentin n'étant pas une ZAC privée, était soumise à des études d'impact auxquelles je ne pense pas sont soumises les ZAC privées, mais en tout cas les obligations n'en sont pas les mêmes, Monsieur le Maire, sur la ZAC de Valentin publique, nous avons mené toutes les études d'impact, elles ont été de connaissance publique, elles ont reçu d'ailleurs l'agrément des pouvoirs publics. Je crois que nous avons fait parfaitement les choses dans les règles, et avec des contraintes plus fortes que la procédure de ZAC privée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne dis pas que vous n'avez pas fait les choses dans les règles, je ne me le permettrais pas. J'ai dit simplement que 40 000 m² se sont développés au Nord de Besançon sans que le Maire de Besançon ait été sollicité pour donner un avis. Je vous le dis, ce n'est pas votre fait mais c'est la réalité. Mais je crois qu'on laisse de côté cela, on ne va pas s'embarquer dans les comparaisons.

M. JACQUEMIN : Je sais bien, Monsieur le Maire, que le syndrome de Valentin n'est pas absent des esprits de la Municipalité. Mais quand on réussit, c'est vrai...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne souffre pas du syndrome ni chronique ni aigu.

M. JACQUEMIN : Je continuerai donc mon propos en disant que cette ZAC de Châteaufarine est un aménagement extrêmement important, vous le dites vous-même, vous voulez là, faire prendre à Besançon une dimension de capitale régionale. Ceci n'est pas sans conséquence. Le niveau de vie, la capacité de pouvoir d'achat de la population sont ce qu'ils sont. Vous ne pouvez pas prétendre, ce qui représente plusieurs milliards nouveaux de chiffres d'affaires, installer 50 000 m², tout en disant qu'il ne s'agit pas du même commerce à Châteaufarine que dans le centre-ville ; il va bien tout de même falloir les prendre dans la poche de quelqu'un ces deux ou trois milliards de recettes de chiffres d'affaires !

Je veux bien que cela ne soit pas totalement dans la poche de vos contribuables. Cela peut effectivement, par le caractère attractif de cette zone, par son ampleur, attirer un peu de population de Dole ou de Gray. Je veux bien, mais l'essentiel, n'est-ce pas, va venir de la poche du contribuable bisontin. Je pense donc tout à fait légitimes les inquiétudes du commerce bisontin. Je crois qu'aujourd'hui la présence de tous les commerçants de Besançon ici, le succès qu'ils ont obtenu dans leur opération... moi j'ai parcouru les rues de la ville à 5 heures, les rideaux sont effectivement baissés Monsieur le Maire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est très bien !

M. JACQUEMIN : Vous ne pouvez pas l'ignorer, vous ne pouvez pas le traiter à la légère.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je me réjouis de la solidarité qui existe entre les commerçants, je m'en réjouis.

M. JACQUEMIN : Vous ne pouvez pas vous réjouir de ce qui peut être pour demain un drame pour les commerçants de cette ville. Ils ne manifestent pas, croyez-le bien, je les connais bien et pour cause, ils ne manifestent pas pour leur plaisir et ils ne manifestent pas à la légère.

Autrement dit, j'observe que 90 % aujourd'hui des commerces sont fermés et il y a là je dis, une légitime inquiétude. Et je dis que leur inquiétude doit être prise en compte puisque ce sont tout de même eux qui paient les impôts dans cette ville Monsieur le Maire. Ce sont eux qui paient des taxes professionnelles (applaudissements). Ce sont eux qui apportent l'animation de cette ville. Avez-vous pris le soin Monsieur le Maire, on sait le rôle que jouent les Nouvelles Galeries dans cette ville ainsi qu'Uniprix, vous savez l'argent investi dans ces grands magasins, avez-vous pris le soin Monsieur PONÇOT de prendre l'attache de la direction des Nouvelles Galeries ? Savez-vous les propos qu'ils tiennent ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, j'ai reçu moi-même si vous voulez le savoir, le Président, les Directeurs de ces deux grands magasins, pendant le temps qu'ils souhaitaient. J'ai écouté.

M. JACQUEMIN : Eh bien moi je les ai eus au téléphone récemment...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je les ai eus dans mon bureau, moi et nous avons discuté ensemble.

M. JACQUEMIN : ...leurs propos ne sont pas très encourageants et eux-mêmes comme nos commerçants bisontins redoutent effectivement un impact très fort sur leurs activités. Je crois qu'il serait catastrophique par exemple pour le centre de la ville si demain les Nouvelles Galeries nous annonçaient des réductions d'effectifs, voire une fermeture. Et quand on dit on va implanter la FNAC à Besançon, pensez-vous que la FNAC viendra au centre de la ville lorsqu'il y aura une surface de 1 500 ou 2 000 m² qui, à Châteaufarine, vendra du livre et du disque ? Je ne le pense pas Monsieur le Maire. Vous vous privez, nous nous privons de chances d'attirer demain au centre de la ville un certain nombre d'investisseurs, voire de grandes surfaces et de grandes enseignes, il faut le savoir. On ne peut pas tout faire là et encore espérer le reste.

M. de SURY nous a fait en commission une remarque en disant : «mais pourquoi la Chambre de Commerce ne prend-elle pas le ratio de la zone de chalandises ?». Simplement Monsieur de SURY, quand on fait des comparaisons, à Dijon ils ont 230 000 habitants dans un rayon de 6 km à partir du centre. A Besançon, pour trouver les 230 000 ou 240 000 habitants, il faut faire un cercle d'un rayon de 40 km, comprenez-vous, ce n'est pas tout à fait la même chose (applaudissements).

Il ne faut pas nier l'importance de cette affaire et je dis qu'aujourd'hui l'argumentaire de la Ville est tout de même relativement flou. Les conséquences de cet acte majeur d'urbanisme sont aujourd'hui mal cernées ; les conséquences sur le commerce sont évidentes et seront importantes.

Par ailleurs, sur l'équilibre même de l'agglomération, vous allez introduire un facteur de déséquilibre en faveur de l'Ouest. Vous avez déjà bien du mal, Monsieur le Maire, à assurer le financement des pénétrantes et des voies de grande circulation intra-urbaine entre notamment par exemple les transferts de population entre l'Est et l'Ouest. Vous allez, par la création de cette zone naturellement faire venir des consommateurs. La zone de chalandises va venir aussi de l'Est Monsieur de SURY. Il va falloir que des Bisontins viennent là, ou des gens qui habitent Thise, Chalezeule, etc. Il va y avoir des transferts nouveaux de population, des migrations quotidiennes. Je ne pense pas que cela aille dans le sens d'une simplification de la circulation et du trafic pour notre ville. Je sais que vous êtes devant un problème très délicat, notamment financier pour arriver à traiter ce problème-là. Mais on a parlé ici de l'étroussure de votre budget, vous l'avez reconnu vous-même Monsieur le Maire, de la difficulté que vous aviez à investir. Vous voulez faire un pôle régional mais avec des remèdes de quartier. M. PONÇOT dit que l'on va réaliser des ronds-points à Châteaufarine, c'est bien mais le problème n'est pas là ; cela correspondrait effectivement à des équipements indispensables à la bonne organisation du quartier, mais les impacts d'un centre régional de commerce vont bien au-delà de ce quartier.

Donc je crois qu'on aurait tout avantage à regarder d'un peu plus près les conséquences sur les migrations de population. A ma connaissance, cela n'a pas été fait.

L'habitat va forcément en subir les conséquences. Je pense que l'habitat, notamment dans les communes périphériques, va retrouver là un renouveau. Vous allez avoir entre la porte Ouest de Besançon et certainement Saint-Vit qui s'est déjà beaucoup étendue, un encouragement au développement de l'habitat. Il faut donc faire très attention que Besançon puisse bien tirer son profit en matière d'habitat. Vous avez projeté dans la ZAC Saint-Laurent une zone d'habitat, c'est très bien, mais je ne suis pas sûr que cela soit tout à fait suffisant de faire un peu plus de 150 maisons.

Enfin et je crois que c'est le plus important, vous dites qu'on vous reproche de ne pas globaliser cette opération. Je crois moi, qu'en matière d'urbanisme, on est tout de même bien obligé d'avoir une approche globale de l'organisation de l'espace. Je ne pense pas qu'en traitant tranche par tranche, on trouve là les bonnes solutions Monsieur PONÇOT. Vous nous dites : «on fait une réserve foncière», très bien mais que fera-t-on dans cette réserve foncière ? On ne le sait pas. On ne sait pas actuellement le parti que vous prenez d'attirer les industries à Besançon. M. le Maire sait bien les efforts que nous avons faits depuis plusieurs années pour retrouver à Besançon des espaces à vocation industrielle et les opérations intéressantes menées en ce sens. Nous nous retrouvons, dix ans après le constat que nous avons fait en 1978-1980, un peu devant le même problème. Vous me parlez de la zone La Fayette, n'exagérons pas ! Elle ne représente pas une surface bien grande ; je me réjouirais naturellement que SCHLUMBERGER y vienne mais on sera vite au bout, l'Espace Palente, Dieu merci, est maintenant bien reconverti, c'est une opération menée à bien, mais la ZAC des Montboucons dont on n'a encore d'ailleurs que peu parlé dans cette enceinte est un projet à vocation essentiellement de recherches, de collaboration avec l'Université, d'éducation et de formation. Là aussi, ne vous méprenez pas : si on veut ménager la qualité de l'espace, la qualité des paysages, si on veut faire quelque chose de bien, nous serons assez vite au bout de cet espace des Montboucons.

Aussi, pourquoi plutôt favoriser aujourd'hui une grande distribution dont on sait que les investisseurs n'ont rien à voir avec la Région, qu'ils vont finalement vivre et faire leurs profits sur le pouvoir d'achat des Bisontins et repartir avec cela ? L'économie elle est là. Pourquoi ne pas privilégier l'espace dont nous disposons et l'investissement industriel, créateur d'emplois ? Moi je pense que ce serait une approche plus raisonnable. Il n'y a pas aujourd'hui urgence à créer 50 000 m² de commerces dans notre ville. Voilà les premiers propos que je voulais vous tenir (applaudissements).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne voudrais pas laisser plus avant mes collègues et ceux qui nous écoutent sur ce qui vient d'être dit. Nous ne sommes pas, Monsieur le Député JACQUEMIN, dans la situation d'il y a dix ans, contrairement à ce qui se dit ou ce qui s'écrit.

Je rappelle, et ce sont des chiffres exacts, qu'il reste sur les 9 ha de Palente, disons 2 ha à peine de disponibles. Nous venons de créer la ZAC La Fayette, j'ai fait une conférence de presse il y a quelques jours ; la ZAC de La Fayette, c'est 15 ha qu'il nous reste avec une possibilité immédiate d'extension au moins encore égale, encore 15 ha de l'autre côté de la route d'Avanne, donc 30 ha disponibles pour toutes les industries que vous voudrez bien nous amener. Il y a, comme vous le disiez tout à l'heure, la zone d'activités qui est prévue type technopole, etc. entre 15/20 ha, on peut même pousser à 30 ha dans cette direction-là, plus 10 ha que nous essayons de récupérer des anciens terrains L'HÉRITIER. Faites un calcul rapide, nous avons disponibles tout près de 100 ha à vocation industrielle et je vous fournirai les chiffres précis quand vous le voudrez. Alors, ne disons pas qu'il n'y a pas de terrains industriels sur la Ville de Besançon, il y en a 100 ha dont certains, c'est vrai, sont encore en réserve foncière, mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps, et nous équipons pour l'instant 15 à 20 ha. J'oubliais la zone de Chemaudin qui est voisine et avec laquelle on travaille. Alors, je ne veux pas laisser entendre que nous sommes dans la situation d'il y a dix ans ou douze ans où c'est vrai, les terrains industriels s'étaient réduits.

Il y a maintenant à disposition des industriels suffisamment d'hectares pour créer des centaines et des milliers d'emplois sur Besançon. Alors, on me dit aussi «oui à la création d'emplois», mais bien sûr je dis oui à la création d'emplois parce que nous y travaillons à la Ville de Besançon depuis un certain nombre d'années et nous avons des résultats positifs. Nous avons dit récemment DIXI s'installe, bien DIXI c'est intéressant ; nous avons dit ensuite le Groupe ATORI s'installe, très bien ; SCHLUMBERGER on est en relation, parfait ; il y a des groupes suisses encore, des groupes français que j'ai vus, que nos services économiques ont vus et avec lesquels on dialogue. Il y a des créations d'emplois ; le chômage s'est inversé sur Besançon et les créations d'emplois sont réelles. Je me suis fait donner par mon service Économique le chiffre de créations d'emplois pour l'année 1988 : il y a eu sur Besançon 580 personnes qui ont été embauchées par 78 entreprises de la place. Certes, en même temps il y a eu ailleurs des départs, mais le solde est positif car il y avait au 31 décembre 1987, 11 221 personnes occupées dans l'industrie à Besançon, il y en a au 30 juin 1989 : 11 620, soit plus de 400 emplois en 18 mois ! Qu'on se le dise, parce que nous travaillons aussi à des créations d'emplois, nous ne faisons pas que de l'urbanisme. Jean PONÇOT en fait avec nos services, nous parlons d'urbanisme aujourd'hui. Alors on dit urbanisme oui, suréquipement commercial, on peut en discuter.

Je comprends la légitime inquiétude des commerçants du centre-ville ; c'est pourquoi j'ai reçu et écouté sagement, tranquillement, ne partageant pas toujours leur avis, ceux qui voulaient bien s'entretenir de cela avec moi. Alors il y a peut-être un suréquipement commercial qui va s'effectuer dans les quatre ou cinq ans qui viennent ; il faudra rééquilibrer les choses. On risque d'avoir des pertes sur le centre-ville, possible, mais on va réanimer aussi. Ce n'est pas à moi de créer des emplois dans le commerce bisontin. Il faut un centre commercial sur la Ville de Besançon situé à l'Ouest. Il faut aussi une animation du centre-ville, nous y affectons des crédits dans tous les domaines. Le centre-ville ne sera pas, comme on l'a écrit aujourd'hui dans la presse, désertifié, ce qui voudrait dire qu'il n'y aura plus rien au centre-ville. Enfin, il faut quand même être sérieux à un moment donné ! Alors, c'est vrai qu'il y a une inquiétude légitime de ceux qui tiennent commerce au centre-ville parce qu'il y aura d'autres commerces, mais c'est la règle de la libre concurrence que je sache !

Enfin on nous reproche nous, de laisser se construire là-bas sur Châteaufarine 51 000 m² qui ne coûteront pas un centime à la collectivité locale. On n'augmentera rien du tout puisque c'est pris en charge par ceux qui ont pensé qu'on pourrait faire là quelque chose d'intéressant. Moi je pense quand même qu'il faut rétablir un petit peu l'équilibre. Il y a des créations d'emplois, c'est vrai, on travaille aussi à des zones industrielles, c'est vrai.

Vous nous parliez aussi des zones d'habitat ; eh bien, j'ai encore fait faire le compte aussi de la réserve du foncier en vue d'une politique du logement : ZAC de Saint-Laurent, vous disiez tout à l'heure 140, 150 logements, logements ou villas ; ZAC de Planoise, pas terminée encore, 400 - 500 logements possibles ; secteur des Tilleroyes, il y a encore une zone à aménager entre 100 et 140 logements ; secteur de Châteaufarine, le dessus de la rue des Essarts l'Amour, etc. encore 50 ou 100 logements ; le secteur des Planches sur lequel nous travaillons, 100 à 150 logements ; l'AFU des Vareilles qui est tout près de la

ville et aussi sur Chalezeule, on a encore une possibilité de construire dans les cinq à dix ans qui viennent sur Besançon, sur les terrains qui sont là à notre disposition, plus de 1 300 logements.

Donc, l'habitat on y va, les zones industrielles on s'en occupe, les créations d'emplois c'est aussi notre affaire. Je crois qu'il ne faut quand même pas nous faire de mauvais procès. Voilà ce que je voulais répondre avant qu'on continue pour que les choses soient bien dites dès le départ, qu'on sache effectivement remettre les pendules à l'heure.

M. MOUROT : Oui, Monsieur le Maire, il est effectivement temps de discuter et non pas d'intenter de procès à quiconque. Le projet qui nous est présenté concerne le développement de structures commerciales dont Besançon est déjà bien doté avec 200 000 m² de surface dont plus de la moitié pour le grand commerce. Or il nous semble, en tout cas pour notre groupe, que la priorité doit être donnée à l'implantation industrielle qui est, quoique vous le disiez, peut-être en voie d'amélioration mais pas encore tout à fait satisfaisante.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est jamais satisfaisant.

M. MOUROT : Et cela demande des terrains, et j'ai pris bonne note des surfaces disponibles que vous venez de nous indiquer. Dans le rapport que M. PONÇOT nous avait donné, je n'y voyais guère que quelques terrains le long du boulevard, Palente était déjà saturé et effectivement le parc d'activités La Fayette dont vous parlez mais qui représente peu de surface avec déjà une industrie implantée en son milieu.

Notre groupe n'a toujours cessé de demander des mesures en faveur de l'implantation industrielle et c'est si vrai que, rappelez-vous, nous avons demandé un débat sur les orientations économiques et très justement vous nous l'aviez accordé Monsieur le Maire. Mais la seule chose qui nous frappe un petit peu, c'est que ce débat aurait peut-être été mieux avant de traiter celui-ci. C'est mettre un peu la charrue avant les bœufs que de prendre une décision d'orientation sur une augmentation de surfaces commerciales avant d'avoir envisagé de façon panoramique et stratégique les orientations économiques pour la Ville.

Dans cette ville où malheureusement il y a encore des chômeurs, une offre d'emplois relativement faible, une ville qui stagne peut-être aussi en nombre d'habitants, il n'est pas normal, j'allais dire peut-être pas logique d'envisager que le développement commercial retienne n'est-ce pas prioritairement, Monsieur le Maire, votre attention. J'aurais pensé avec d'autres qu'il fallait déjà travailler avant de dépenser, que l'implantation industrielle était prioritaire et que la sollicitation commerciale qui incite davantage à la dépense suive. C'était un peu un ordre des choses. Je pensais que pour les chômeurs de Planoise dont nous rappelons l'existence tout à l'heure, il aurait été peut-être mieux pour eux de leur offrir un emploi qu'une tentation frustrante supplémentaire à leur porte. Voilà un petit peu une réflexion que je voulais faire, et c'est dire que dans un premier temps, je ferai ce reproche que nous n'avons pas préalablement discuté au Conseil les grandes orientations économiques avant de s'engager dans la réalisation de ce projet.

Et puisque nous n'aurons que peu de fois l'occasion de parler, permettez-moi de faire une seconde remarque concernant les différences d'interprétation entre la Chambre de Commerce et Société Civile Immobilière. Il est vrai que nous ne sommes pas des spécialistes, qu'aux chiffres on fait dire tout ce qu'on veut. La seule chose, c'est qu'effectivement les projets initiaux de 110 et voire de 80 000 m² étaient déments, que celui de 50 000 m² réduit un peu de transferts locaux à 35 000, devient certainement peut-être plus raisonnable, cela je dois bien le dire. Mais dans l'interprétation contraire de la Chambre et de la Société Civile, il y a deux éléments qui sont clés, c'est la différence d'interprétation sur le COS, je ne m'étends pas, cela conduit probablement à ramener à la surface indiquée, mais le deuxième point, c'est la zone d'influence de la clientèle qui, pour la Chambre de Commerce, concerne uniquement l'agglomération de Besançon et qui, pour la Société Civile, comprend non seulement la zone verte mais une grande partie de la zone bleue, je pense la moitié d'après ce que vous dites dans votre rapport, ce qui porterait à 321 000 habitants en 1991 la quantité de gens qui assurera votre projet. Moi, j'espère que les promoteurs ont fait un bon calcul sinon gare aux faillites.

Et je terminerai en faisant une dernière remarque qui serait plutôt une proposition. Ne pensez pas toujours que nous sommes là pour contrecarrer systématiquement tout ce que vous nous demandez, mais à notre tour de vous dire, devant l'inquiétude que vous voyez là, devant les remarques qui vous sont faites, devant un certain équilibre qui est peu ou prou déjà assez réalisé, qu'on adjoigne une certaine fraction commerciale et de grands commerces peut s'étudier, peut se concevoir, -nous n'y sommes pas totalement opposés- mais ne pourrait-on pas dans cette zone, conserver une partie géographique pour l'implantation industrielle future, un petit peu contrairement à ce que M. PONÇOT écrit dans son rapport qui condamne les zones mixtes commerce-industrie comme étant une affaire entendue et sur laquelle on ne doit pas revenir ? Nous nous demandons si on ne pourrait pas conserver une partie qui viendrait précisément, géographiquement, et tout naturellement augmenter les possibilités d'implantations industrielles. Voyez que là c'est une proposition qui pourrait être discutée, à moins que vous n'ayez décidé de boucler purement et simplement la question, mais si vous êtes sensible à nos remarques, eh bien voilà une remarque qui s'apparente à une proposition. Je vous remercie (applaudissements).

Mlle ZILLI : La SCI de Châteaufarine fait état de 1 500 emplois dont 800 nouveaux sur cette zone. Conseillère Municipale, et en parallèle responsable syndicale, j'aimerais que soient prises en compte nos préoccupations sur les types d'emplois. Allons-nous répéter les problèmes que nous connaissons dans les grandes surfaces, voir proliférer les mi-temps non choisis, le découpage en deux ou trois de la journée de travail ? Quelles seront les plages d'ouverture des magasins ? La Municipalité s'engage-t-elle à refuser des autorisations d'ouverture le dimanche et jours fériés pour ne pas faire de la ZAC de Châteaufarine un Disneyland de la consommation ?

Pour l'essentiel, ces emplois seront féminins. Des élus de la composante Nouvelle Gauche souhaitent que l'on se préoccupe du problème des crèches et garderies de proximité, sachant qu'à Besançon les crèches ferment à 19 heures. Nous souhaitons que la Municipalité, au même titre qu'elle se préoccupe des problèmes d'environnement, innove sur la question des garderies en créant sur place les équipements nécessaires, en adaptant leur fonctionnalité aux besoins des femmes et des hommes employés sur cette zone. Qu'en pensez-vous ?

Enfin, pour éviter l'utilisation des véhicules personnels, est-il prévu un service de transport en commun couvrant l'heure de fermeture de la dernière grande surface ? Pour les élus Nouvelle Gauche, la création d'une ZAC ne s'arrête pas seulement à la construction de bâtiments. La Municipalité ne devra pas oublier les personnes qui y vivront et y travailleront et sur ce point, le dossier est particulièrement silencieux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Effectivement ce sont des points de vue dont il faudra tenir compte.

Mme FOLSCHWEILLER : Tout d'abord, je ferai une remarque à M. PONÇOT et lui dirai que je ne partage pas du tout son autosatisfaction par rapport au plan de circulation, et j'aimerais bien qu'il me cite quelques villes où, comme à Besançon, les bus circulent dans des voies si étroites qu'ils sont obligés de rouler très souvent sur les trottoirs.

Ceci dit, je ferai une remarque aussi sur la forme du dossier qui nous a été remis, où la critique polémique a été initiée par le promoteur. Cette critique polémique est vraiment loin de l'inquiétude réelle des commerçants ; elle a été largement amplifiée par le commissaire-enquêteur et cela est tout à fait regrettable.

Si quelques points dans le projet sont séduisants (respect de l'environnement, travaux de voirie payés par un promoteur privé, 4 millions de taxe professionnelle pour la Ville, 800 emplois), nous n'avons aucune assurance sérieuse quant à ces promesses chiffrées. Il est bien évident que les promesses des promoteurs privés sont une chose, mais que leurs réalisations concrètes en sont souvent une autre. Combien de projets immobiliers se sont révélés catastrophiques financièrement parce que les prévisions étaient exagérément optimistes !

Merci quand même Monsieur PONÇOT de nous avoir permis en commission d'entendre les protagonistes. Ils nous ont permis de juger de la bonne ou mauvaise foi des uns et des autres, de juger du sérieux d'initiateurs privés qui divisent subitement les chiffres par deux pour faire passer leur projet.

Je ne partage pas vos autres arguments. Bien sûr, il faut faire jouer la concurrence. Bien sûr, les commerces du centre ne sont pas ceux de la périphérie, mais on ne peut multiplier à l'infini les surfaces commerciales. A propos, combien de mètres carrés de surfaces commerciales sont prévus dans les futurs projets de la ZAC de Villarceau à la ZAC Louise Michel et les autres ZAC à venir ? Vouloir avoir comme n'importe quelle autre ville sa vitrine commerciale à chaque entrée de Besançon, c'est encore contribuer à l'uniformité triste de nos villes, c'est participer à une surconsommation toujours insatisfaisante.

La modernité ne serait-elle pas plutôt de se démarquer de cet environnement commercial répétitif et ennuyeux, de réfléchir à un centre-ville qui satisfasse réellement le plus grand nombre de Bisontins : commerçants, hôteliers, piétons, jeunes et moins jeunes ?

Non Monsieur PONÇOT, la clientèle du centre n'est pas qu'une clientèle qui flâne, elle est aussi constituée de ses habitants, et notamment de ceux qui n'ont pas les moyens matériels ou physiques de se déplacer pour choisir leurs commerçants.

Moi aussi, j'ai travaillé sur les chiffres comme vous Monsieur de SURY et je partage plutôt l'interprétation qui en est faite par M. JACQUEMIN. Je les ai étudiés et c'est vrai que les zones d'influence de clientèle ne sont pas toutes les mêmes suivant les comparaisons. Je ne m'étendrai pas sur les chiffres, simplement quelques-uns sur lesquels tout le monde est d'accord. Il existe actuellement 198 000 m² de surface commerciale dont 40 000 dans la Boucle et les promoteurs initiateurs du projet nous en propose 51 000 ; ils disent eux-mêmes : ce sera 25 % en plus des surfaces existantes. Moi aussi j'ai pris la peine d'aller rencontrer les commerçants, le Directeur des Nouvelles Galeries et je peux vous dire que leurs arguments, leurs inquiétudes sont vraiment loin de la polémique qu'on voudrait avancer et parce que je ne crois plus non plus aux promesses mirobolantes des financiers et de nos décideurs, je ne voterai pas ce projet et je demanderai un vote à bulletin secret (applaudissements).

M. ROUSSEAU : Je suis un peu inquiet moi, parce que depuis le début du débat dans cette assemblée, je n'entends parler que d'une part de centres commerciaux à l'Est, au Nord, à l'Ouest et d'autre part des commerces du centre-ville ; entre les deux, j'ai l'impression que c'est le désert. Je pense qu'il faut également penser à tous les commerces de proximité, de tous les jours qui sont situés dans les quartiers.

Il est extrêmement regrettable à mon avis de séparer, ainsi qu'on le fait dans cette ZAC, les zones d'habitation dans lesquelles il n'y aura plus de commerces, les zones commerciales qui sont regroupées dans des endroits bien précis et les zones industrielles qui ne comportent pas d'habitat. Cette façon de faire impose d'une part des zones d'habitation dépourvues de commerces de proximité puisque tous les commerces sont réunis dans des zones commerciales. Il n'y a plus de vie dans les quartiers qui sont vides dès le soir, tous les gens se calfeutrent chez eux, l'insécurité commence à régner. D'un autre côté des zones commerciales et industrielles qui, elles-mêmes sont vides le soir, qui entraînent des flux de circulation extrêmement importants aux heures de sortie de bureaux et obligent les gens à utiliser leur véhicule pour se rendre de leur habitat à leur lieu de travail.

Il ne suffit pas de créer d'une part des zones commerciales bon marché en périphérie avec parkings, etc. et d'autre part de sauvegarder le commerce de luxe au centre-ville par la piétonnisation du centre-ville pour se dire qu'on a fait du bon travail. Il est essentiel aussi de sauvegarder le commerce de proximité implanté dans chaque quartier et dans chaque village aussi, et qui est disséminé dans toute la ville. Les personnes âgées, les handicapés, les personnes non motorisées en ont besoin comme l'a rappelé notre collègue Michèle FOLSCHWEILLER. Ce commerce-là aussi est mis en péril par la création de ces super zones commerciales, je vous rappelle le problème des commerçants de la Place Cassin.

La concentration du commerce à un seul endroit ne crée pas une nouvelle clientèle, il aspire celle qui était répartie et disséminée ailleurs. Quant aux créations d'emplois dont on se glorifie dans cette zone, est-ce qu'il ne s'agit pas plutôt de déplacements d'emplois qui vont se faire au détriment éventuellement de nos quartiers ou de nos campagnes au bénéfice de la Ville ? Je ne pense pas que ce soit le rôle de Besançon, capitale régionale, d'aspirer les emplois des zones rurales.

Tout à l'heure, Martine BULTOT nous a parlé des 700 arbres qui devaient être plantés sur cette ZAC. Combien d'arbres va-t-on couper dans la zone boisée qu'on envisage de raser pour préserver la vue vers Planoise et Rosemont depuis cette ZAC ?

M. PONÇOT : Aucun, il n'y a aucun arbre, je vous le dis tout de suite, il n'y a que des arbustes de très mauvaise tenue.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut aller voir sur place.

M. ROUSSEAU : Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, mais il faut aller voir.

M. ROUSSEAU : Pour l'instant, je ne me suis référé qu'au document qui était à notre disposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On n'a pas parlé d'arbres dans le document.

M. ROUSSEAU : Non, mais d'un bois. J'ai remarqué aussi dans le plan d'aménagement la taille maximum des panneaux publicitaires qui pourraient être implantés sur cette zone : ils sont de 4 m sur 3. Est-ce vraiment nécessaire d'avoir des panneaux de si grande taille ? Il suffit d'aller voir en Suisse, il n'y existe aucun panneau de cette taille, et pourtant le commerce, que je sache, s'y porte très bien. Voilà l'ensemble des observations que j'avais à formuler.

M. NACHIN : Moi je vais être très bref. Simplement je voudrais faire deux remarques avant de résumer la position des Verts sur ce projet. Membre de la Commission Économique, j'ai eu donc l'occasion d'entendre les promoteurs de la semaine dernière plancher sur leur projet, et je dois dire que je n'ai pas été très convaincu par leurs arguments ; j'ai trouvé que certains d'entre eux étaient un petit peu légers, quand il s'agit par exemple de vouloir faire venir à Besançon une clientèle de Dole, peut-être de Dijon, voire de Mulhouse ; je crois qu'il ne faut quand même pas trop se faire d'illusions ! Alors lorsqu'on utilise ces arguments-là, je crois que cela ne fait pas très très sérieux.

D'autre part, en ce qui concerne les superficies, je crois qu'il y a là, quand même des choses surprenantes. Au mois de mai, lorsque nous avons été interrogés sur la décision de procéder à l'enquête d'utilité publique, il a été question d'une zone de 46 ha ; pour montrer ce que cela représente, c'est trois fois la zone de Valentin, donc quelque chose de considérable. Par la suite on a annoncé 110 000 m², puis dans le dernier BVV, le commissaire-enquêteur parle de 55 000 m² alors que Jean PONÇOT parle de 51 000 m² ; on a vraiment l'impression qu'on joue avec les mètres carrés de surface commerciale avec une très grande facilité, et cela m'inquiète un petit peu quant au sérieux des propositions qui nous sont faites.

Il y aurait des questions que nous pourrions aussi poser, par exemple on annonce 4 000 000 F de taxe professionnelle, est-ce que ces 4 MF ont été évalués sur la base des 110 000 m² ou sur la base des 51 000 m² ou 55 000 m² ? Je pose la question, je ne sais pas ! Je pense que ce n'est pas du tout la même chose et si on crée une zone de 110 000 m² ou si on crée une zone de 51 000 m² en ce qui concerne les ressources de la taxe foncière.

Deuxième remarque en ce qui concerne le commerce du centre-ville et on pourrait dire également de certains quartiers périphériques. On a évoqué tout à l'heure le cas des commerçants de la Place Cassin, on en a parlé beaucoup au cours de ces derniers mois et avant la période des élections

municipales, c'est vrai qu'il y a là un problème. Je ne pense pas que créer la ZAC de Châteaufarine permettra de réanimer le secteur des commerces de proximité de la Place Cassin.

En ce qui concerne le centre-ville, il est facile de constater que chaque mois ou presque, il y a des commerces qui ferment et en particulier des commerces de services, et des commerces alimentaires. Je pourrais en citer dans la rue Ronchoux, dans la rue de Pontarlier et ailleurs, et ces commerces sont remplacés soit par des agences immobilières, soit par des banques ; je ne pense pas que ces agences immobilières ou ces banques qui vont remplacer les commerces qui ferment vont contribuer à l'animation du centre-ville. Dernier point en ce qui concerne le centre-ville : je crois qu'il est illusoire de penser qu'on pourra obtenir l'implantation d'une FNAC au centre-ville. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable qu'un établissement de l'importance généralement de la FNAC s'implante au centre-ville pour faire concurrence en particulier aux commerçants, distributeurs ou marchands de disques, d'appareils ménagers, de radios, etc.

Alors pour les raisons qui ont été évoquées il y a quelques instants par Denis ROUSSEUX et Michèle FOLSCHWEILLER, nous nous prononcerons contre s'il y a un vote sur le projet de la ZAC de Châteaufarine en raison en particulier de sa démesure et puis parce que ce projet risque de ruiner le commerce de proximité indispensable à la vie et à l'animation des quartiers.

Nous proposons que sur le site de Châteaufarine, on crée une zone artisanale et industrielle des petites et moyennes entreprises non polluantes en raison de la proximité de Planoise, et qui seraient créatrices d'emplois diversifiés, pas seulement d'emplois dans le secteur commercial.

Et enfin, nous pensons que le développement au centre-ville de l'activité commerciale, les services, l'artisanat, le commerce de proximité et le développement de l'activité touristique pourrait être réalisé grâce à une politique cohérente, en ce qui concerne la circulation et le stationnement, et par l'extension des zones piétonnes avec de véritables rues piétonnes où les piétons aient la possibilité, en toute sécurité, de se déplacer, de faire leurs achats et d'apprécier la beauté de notre ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour toutes ces indications venant des Verts.

M. TABOURNOT : Je veux intervenir sur un autre aspect du dossier, sur un problème qui, à mon avis, a été abordé trop rapidement, c'est le problème de l'infrastructure routière lié à la desserte de la ZAC de Planoise. M. PONÇOT nous a parlé tout à l'heure d'accès rapide, facile au centre-ville par le doublement de la nationale 73, l'aménagement de l'échangeur du Mammouth et l'aménagement du carrefour des Cerisiers. Alors pour moi, ces mesures ne devraient pas être à réaliser mais devraient déjà l'être depuis longtemps pour que l'accès de Besançon par l'Ouest soit digne d'une capitale régionale. M. de SURY tout à l'heure nous a dit que la ZAC serait terminée dans quatre ou cinq ans. Je doute moi que ces réalisations routières soient réalisées d'ici là. Si elles le sont, cela sera très bien mais elles ne permettront que de régler un problème actuel et si le succès de cette ZAC est tel que vous le prévoyez, il y aura un surplus de circulation qui nous amènera à voir à l'entrée Ouest de Besançon ce que nous voyons à l'entrée Nord avec l'aménagement du carrefour de Valentin, c'est-à-dire environ une demi-heure de file pour arriver à accéder au centre-ville ou alors une circulation qui va être diluée de chaque côté comme on le voit par la rue des Torcols et par l'intérieur de Planoise. Si vous êtes certain que ce sera terminé et que ce sera vraiment efficace, tant mieux, mais je crois que c'est un point sur lequel il faut être très vigilant, parce qu'une asphyxie de l'entrée Nord et de l'entrée Ouest en même temps sur cette ville, n'inciterait pas les habitants des communes périphériques à se rendre au centre-ville et ne serait pas de nature à inciter les commerçants du centre-ville à investir pour modifier leurs activités et les diversifier dans leur commerce afin d'attirer cette clientèle extérieure. Ça c'est le premier point.

Maintenant j'aurais voulu poser une question en marge un petit peu à M. PONÇOT ou à M. de SURY : en commission, M. BARTH, le promoteur, a indiqué que 31 % de l'espace serait réservé à l'artisanat et aux services. J'aimerais savoir si on peut connaître maintenant le prix du mètre carré de vente des terrains sur cette zone parce qu'il a été avancé un chiffre de l'ordre de 500 F environ. Je doute qu'un commerçant ou un artisan, compte tenu des problèmes de gestion qu'il a à l'heure actuelle, puisse se permettre d'investir 500 F du mètre carré de terrain nu.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, il me semble qu'on se trompe profondément de logique lorsqu'on cherche à assurer le développement économique de Besançon en mettant, en priorité, l'implantation d'une zone d'activités commerciales et en périphérie de la Ville ! Ceci pour deux raisons :

Tout d'abord, toutes les études économiques faites actuellement au niveau du développement économique des villes, des métropoles, montrent que l'attraction départementale qui a été évoquée tout à l'heure par M. PONÇOT se fait surtout à partir des centres-villes et non pas à partir des commerces implantés en périphérie, ceci pour une raison très simple c'est que les commerces qui sont implantés en périphérie ne comportent aucune spécificité par rapport aux activités commerciales des métropoles départementales, alors qu'en ce qui concerne les commerces implantés dans les centres-villes et l'environnement qui est lié à ces commerces, eh bien on arrive à créer un champ d'attraction qui peut attirer un certain nombre de clientèles sur les centres des grandes cités capitales régionales comme Besançon.

Deuxième raison : le projet part du principe que le commerce peut se développer au sein d'une agglomération en augmentant simplement le nombre de mètres carrés de commerces au sol. C'est complètement erroné. On sait très bien que le commerce dans une ville ne peut se développer qu'à partir d'une augmentation du pouvoir d'achat de la population de l'agglomération. Par conséquent, il est absolument indispensable, même si l'on veut inscrire, retenir au niveau du foncier cette zone d'activité économique de Châteaufarine telle qu'elle est proposée, il faut en toute priorité augmenter la population active de Besançon, développer les activités à haut niveau technologique de Besançon qui permettront d'assurer un recrutement de cadres et de techniciens de haut niveau. Ces cadres et techniciens permettront d'une part le placement de nos étudiants puisqu'on constate aujourd'hui qu'il y a un flux migratoire important au niveau des étudiants qui sont formés à Besançon et qui sont obligés d'aller trouver du travail à l'extérieur parce qu'on n'a pas réussi à implanter des activités de suffisamment haut niveau pour pouvoir les garder localement. Ces personnes sont des personnes à haut pouvoir d'achat qui viendront renforcer le pouvoir d'achat global de la Ville et permettront la création en cascade d'autres activités, puisqu'on sait très bien que toute implantation de matière grise dans une ville provoque d'autres implantations industrielles et un autre développement économique en cascade. Donc, je crois que la priorité des priorités aujourd'hui pour Besançon, ça n'est peut-être pas l'implantation d'une zone d'activités économiques mais le renforcement de ses zones industrielles.

Vous avez dit qu'il existait un foncier important mais je crois qu'il faut passer très très vite du foncier à l'aménagement. D'autre part, il faut lancer très rapidement le projet des Montboucons qui me semble être, vu l'évolution qu'on constate actuellement au niveau des autres capitales régionales, le projet essentiel pour assurer le développement de Besançon.

En conclusion, je ne suis pas opposé à la ZAC de Châteaufarine, bien au contraire, mais je crois qu'il faut faire attention à l'ordre en matière de développement, en matière d'aménagement et qu'il serait sans doute préférable de mettre aujourd'hui l'accent sur tout ce qui touche au développement technologique de haut niveau et sur le développement industriel, le développement également des services pour ensuite imaginer la création, la mise en place, l'aménagement de cette zone d'activités économiques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MAILLARD, je dois dire que vous avez parfaitement raison. Seulement le Conseil Municipal a une certaine continuité et nous avons déjà donné ces priorités de zones industrielles, d'aménagement, de recherches, de créations d'entreprises, etc. Il n'y a pas de priorité aujourd'hui pour cet équipement commercial, c'est l'opportunité. Cette zone est inscrite au SDAU depuis 1972, donc nous savions depuis dix-sept ans que cette zone entre le Mammoth et l'ancien Mercure était destinée -je l'ai dit et redit même en période électorale Monsieur JACQUEMIN- à un aménagement commercial. L'opportunité se trouve, on crée une ZAC, on a des aménageurs et finalement la Ville va pouvoir de ce fait se retourner ailleurs et financer cette zone des Montboucons sur laquelle nous travaillons déjà et que nous allons pouvoir développer puisque nous ne faisons rien au niveau du financement Ville sur cette zone commerciale. Donc, je répète parce qu'on l'a dit plusieurs fois, il n'y a pas une priorité pour l'instant à l'équipement commercial, il y a une opportunité de faire en sorte que ce qui

était inscrit au SDAU il y a dix-sept ans puisse être dans les quatre ou cinq ans qui viennent, transformé en zone commerciale.

Je crois que l'activité municipale est un ensemble ; aujourd'hui c'est cette zone-là parce que ça se trouve comme cela, demain nous aurons un débat au niveau économique. Mais je voudrais le dire au Docteur MOUROT, nous n'avons pas mis la charrue devant les bœufs ; nous préparons pour l'instant le débat en matière économique que nous avons déjà eu il y a trois ou quatre ans dans l'ancien Conseil. Nous le referons là mais tout cela est une continuité et on ne met pas l'accent ce soir uniquement sur l'équipement commercial, mais nous pensons que c'est un ensemble.

En ce qui concerne les équipements routiers, je voudrais répondre à M. TABOURNOT -puisque j'ai la parole, le Président me l'a laissée quelques instants et je l'en remercie- que ces deux fois deux voies sur la 73, c'est une responsabilité de l'État qui l'a inscrit cette année jusqu'au niveau du Mammouth et qui a inscrit la suite ; notre rond-point du chemin du Cerisier ne sera pas celui de Valentin. Il y a des différences de niveau et on ne va pas tourner en rond comme on le fait sur Valentin, je tenais à vous le dire puisque vous aviez évoqué cette question tout à l'heure.

M. VIALATTE : Je crois que vous venez de prononcer ce soir la phrase clé de notre débat. Vous avez dit que cette ZAC était le fruit de l'opportunité ; eh bien nous sommes un peu ballottés, c'est l'impression que nous avons, au gré des opportunités dont vous êtes saisis et nous avons le sentiment ce soir, comme nous l'avons depuis un certain temps, qu'une stratégie d'ensemble d'aménagement de cette ville nous fait vraiment défaut.

En tout cas, l'information des élus municipaux qui sont chargés d'en discuter est très défailante sur ce point. Alors puisque nous avons un nombreux public ce soir, qui peut relayer l'information auprès des consommateurs de cette ville, donc de ses habitants, donc de ses électeurs, je leur remettrai Monsieur le Maire, à l'issue de cette séance, l'intégralité du dossier qui a été diffusé à chaque Conseiller Municipal pour préparer la séance de ce soir et la travailler dans la sérénité. D'abord, le document qui présente le dossier n'est pas signé du Maire, il est signé d'un Adjoint, très bien, mais nous aimerions quand même connaître ce soir la position précise du Premier Magistrat de cette Ville sur tous les chiffres qui ont été prononcés, par exemple les superficies commerciales, nous attendons des précisions que nous n'avons pas à cette heure. Par ailleurs, nous avons eu droit et cela était intéressant, à quatre rapports : le rapport des commissions que président MM. PONÇOT et de SURY et puis nous avons entendu deux élus de quartier, si je puis dire mais à qui je voudrais poser une question : s'exprimaient-ils au nom de leur commission réunie naturellement au préalable pour examiner le dossier, ou à titre personnel de membre de l'exécutif communal, membre du quartier de Planoise, auquel cas beaucoup d'autres Conseillers de ce secteur auraient pu aussi faire part de leur position au même titre qu'eux ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Chacun peut prendre la parole.

M. VIALATTE : Oui mais c'était conféré d'une autorité de l'exécutif communal, avez-vous dit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est l'exécutif, c'est-à-dire la Municipalité qui a souhaité que des élus du secteur interviennent dont deux Adjoints qui intervenaient non pas au titre de leur commission mais au titre de l'exécutif de cette ville.

M. VIALATTE : Je vous remercie de cette précision. Toujours dans ce dossier très complet que nous avons ce soir et je le présente aux personnes qui naturellement ne le connaissent pas, voilà le seul et unique plan auquel un Conseiller Municipal de base a droit pour juger des conditions d'aménagement de cette ZAC privée dont nous parlons ce soir. C'est quand même très insuffisant Monsieur le Maire vous en conviendrez comme dossier, si je constate qu'en nombre de pages, les 4/5ème du document sont composés de l'analyse au demeurant fort intéressante de la Chambre de Commerce, de la réponse page par page du responsable de la SCI et du document manuscrit du commissaire-enquêteur.

Alors, on en vient Monsieur le Maire à la vue d'ensemble sur l'aménagement de la ville qu'on est en droit d'attendre. Votre Adjoint M. PONÇOT, dans son rapport, écrit que ce projet est en parfaite cohérence

avec les conclusions du SDAU approuvées, ajoute-t-il, en 1972 et dont vous demandiez la révision en 1984. Alors en effet, se baser sur un SDAU de 1972 pour réfléchir à la politique d'aménagement de la ville alors même que votre Premier Adjoint en 1984 soulignait l'importance de procéder à sa révision, montre quand même que nous travaillons dans une réelle incertitude et avec une très insuffisante cohérence.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Permettez-moi de vous interrompre une nouvelle fois parce que je ne peux pas laisser dire des choses comme cela. Vous donnez l'impression de dire «la Ville de Besançon travaille un document, un autre machin, etc.». Nous avons demandé en 1984 la révision du SDAU c'est vrai. J'ai écrit personnellement à tous les Maires concernés, je n'ai pas eu de réponses positives ; donc, on ne peut pas réviser le SDAU si on n'obtient pas une majorité favorable des Maires concernés. Nous étions favorables à une révision du SDAU qui est maintenant très largement dépassé mais nous soulignons simplement là que dans ce SDAU -et là nous n'avons pas changé d'avis- la porte Ouest se devait d'être aménagée de cette façon-là. Mais Monsieur VIALATTE, à partir du SDAU, nous avons établi des POS et nous révisons ces POS régulièrement parce que figurez-vous, la vie n'est pas figée une fois pour toutes. Il y a des documents de base, il y a le SDAU, il y a des POS et puis nous évoluons. Alors, nous n'avons pas saisi une opportunité pour dire «tiens hop on va faire quelque chose». Il nous a semblé que c'était le moment d'appliquer ce qui était prévu dans le SDAU pour cette partie Ouest, et nous allons y travailler pendant cinq ans, pendant dix ans, peut-être même davantage. Voilà la position que nous avons. Je vous laisse continuer, excusez-moi de vous interrompre.

M. VIALATTE : Je vous en prie. J'ai bien entendu ce que vous venez de m'indiquer mais comment expliquez-vous Monsieur le Maire que c'est seulement ce soir que les Conseillers Municipaux de l'opposition que nous sommes ont appris de votre bouche, alors que cela fait quand même partie du débat d'aujourd'hui, le nombre d'hectares disponibles pour des usages industriels, ou les réserves foncières pour la politique logement. Reconnaissez, Monsieur le Maire, qu'une politique d'aménagement du territoire de la ville passe par une information complète sur l'existant en matière de zones à usage industriel, sur l'existant en matière de foncier disponible pour des zones de logements, c'est quand même pour offrir aux Conseillers Municipaux une vision d'ensemble, tout à fait élémentaire, et je ne l'ai pas trouvé dans le document que vous nous avez fourni ce soir ; je le regrette et je sais que je ne suis pas seul à le regretter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je me permets de vous interrompre une nouvelle fois, ce sera la dernière car je ne veux pas polémiquer avec vous, parce que vous êtes un polémiste ! Vous avez dit : information insuffisante des élus. Nous avons trois documents que nous vous avons envoyés et un rapport de Jean PONÇOT qui présidait l'ensemble, c'est l'Adjoint qui signe mais vous pensez bien quand même qu'au sein de l'équipe municipale, il y a suffisamment de solidarité pour que ce qu'a écrit l'Adjoint, le Maire le partage totalement. Donc, je me suis exprimé par la plume de Jean PONÇOT. Nous avons donné les documents, nous avons réuni les deux commissions concernées, il y avait vingt et un élus Monsieur VIALATTE ; vingt et un élus ont travaillé en commission et pouvaient demander toutes les précisions, c'est là que se fait le travail essentiel. Je sais que vos occupations vous laissent absent de Besançon souvent, c'est parfaitement votre droit, je n'en discute pas, mais je pense que la responsabilité d'un élu c'est aussi de travailler au sein des commissions. Ne nous reprochez pas une information insuffisante, alors que vous ne venez même pas la chercher quand on vous convoque à une commission ! Livre à vous de penser cela, mais je dis que vingt et un élus qui s'intéressent à ce dossier pendant un certain nombre d'heures et discutent et ont toutes les informations, c'est largement suffisant. Les autres Conseillers Municipaux sont représentés, les groupes, etc., et chacun d'ailleurs peut venir à une commission sur demande, il suffit de voir le Président de la commission, cela se fait très largement, il n'y a pas une sous-information des élus municipaux, je tiens à le souligner. Je ne vous interromprai plus, promis.

M. VIALATTE : Je vous en remercie, Monsieur le Maire. Je crois avoir montré lors des précédentes séances du Conseil Municipal, que je ne souhaitais pas être polémiste, bien au contraire. Je voudrais vous dire que je ne suis membre d'aucune des deux commissions dont les deux rapporteurs se sont exprimés tout à l'heure, que par conséquent je ne risquais pas d'être convoqué à des réunions de commissions dont je ne suis pas membre (applaudissements).

Quant à évoquer ma présence en commission, je dois vous dire que je fais le maximum d'efforts pour être présent. Les horaires des commissions ne sont pas toujours compatibles avec des obligations professionnelles, mais M. VUILLEMIN peut, par exemple, témoigner que quand le dossier sur la lutte contre l'échec scolaire a été discuté en commission, j'ai veillé à y être présent.

Alors, je reprends si vous le permettez ce que je disais tout à l'heure très très brièvement, et j'en viendrai à un troisième point qui montre que nous n'avons pas non seulement suffisamment d'informations, mais comme l'a rappelé M. JACQUEMIN tout à l'heure, une vue d'ensemble des problèmes, comment dirais-je, à la fois d'aménagement du territoire, de comportement d'achat, des consommateurs aussi. Une étude récente, Monsieur le Maire, que vous avez sûrement, car elle a été commandée par un très grand groupe de Besançon de l'agro-alimentaire, indique l'évolution en Région Franche-Comté très sensible depuis quelques années des comportements d'achat qui laisse penser que le projet de 51 000 m² prévu sur Châteaufarine ne se fera certainement pas en quatre ou cinq ans, ce serait du jamais vu Monsieur l'Adjoint, mais en beaucoup plus de temps et avec plus d'aléas qu'on ne l'imagine. Là aussi, nous aurions aimé pouvoir, nous, élus municipaux, disposer d'études fines, je dirais de marketing et relatives au comportement d'achat des consommateurs bisontins et de la région qui, vous l'avez dit tout à l'heure, évolue bien entendu.

Quatrième point et ce sera le dernier et là aussi sans esprit polémique, j'ai écouté très attentivement ce que nous disait Mlle ZILLI tout à l'heure : les problèmes de transport, de conditions d'accueil de la clientèle ou du personnel sur une ZAC de cette importance, ne peuvent être éludés, de même, on le soulignait tout à l'heure aussi, que des chiffres ou en tout cas des prévisions sur les prix des terrains que je ne trouve pas dans ce document, toute une série d'éléments majeurs capitaux pour éclairer la réflexion du Conseil et qui là non plus ne figurent pas dans ce document. Alors, vraiment Monsieur le Maire je crois que nous débattons ce soir sur des bases qui sont un peu faussées et en tout cas, vous comprendrez que pour ma part, je ne puisse me prononcer favorablement sur un tel projet.

M. BOICHARD : Je dirai d'abord à M. VIALATTE que même si je suis membre de la Municipalité, je m'exprime sans aucun mandat de celle-ci et plus particulièrement, je donne ici mon avis strictement personnel. Étant ici membre du Conseil Municipal depuis plus d'une douzaine d'années, je pensais, mais j'étais fort naïf, je pensais que le projet qui était présenté ce soir aurait l'unanimité de la représentation municipale. En effet, lorsqu'on voit les avantages d'urbanisme qui s'y trouvent, lorsqu'on voit l'importance des emplois et plus particulièrement des emplois féminins que ceci va générer, quand on sait la situation de l'emploi et plus particulièrement de celui-là sur la Ville de Besançon, ... je crois qu'on traite les choses avec pas mal de légèreté dans ce que j'ai entendu tout à l'heure. Quand on pense aux investissements qui vont y être faits, quand on pense aux taxes professionnelles que ceci va représenter, moi je me disais, eh bien le Conseil Municipal va se trouver une fois de plus devant -je m'en félicite d'ailleurs- une de ces décisions qui sont des décisions d'unanimité. A vrai dire, ce n'est pas le cas. Alors je voudrais simplement insister sur deux ou trois points seulement :

Je dis par exemple aux représentants de la droite que je ne comprends pas leur position ; nous sommes en effet devant un projet qui est, si j'ose dire, inspiré par leur philosophie beaucoup plus que par la nôtre, n'est-ce pas. Moi je m'attendais à trouver éventuellement des oppositions de la part de certains élus disons très à gauche qui auraient dit : Attention, c'est la lutte du capitalisme contre le capitalisme, une vie de sauvage... etc. Moi, je dis que cette philosophie de la concurrence est la vôtre. Voici un projet qui ne nécessite, à la différence de certains autres, aucun engagement de fonds publics. Il me semble encore une fois que peut-être avec un peu de bonne volonté, vous auriez pu nous rejoindre. Maintenant, encore une fois c'est votre affaire.

De la même façon, on a parlé tout à l'heure de l'environnement ; mais enfin l'environnement dans un domaine comme celui-ci qu'est-ce que c'est sinon arborer avant tout la qualité et le prix de la distribution ? Moi, je suis quand même un peu étonné ; on a parlé beaucoup des commerçants, très bien. Ils sont là fort nombreux, comme le Maire je m'en félicite, mais on n'a pas parlé des consommateurs. Il y a 90 % des consommateurs sur cette Ville de Besançon qui sont strictement des consommateurs. Excusez-moi, mais lorsque nous construisons une école, c'est tout de même déjà pour les élèves avant les instituteurs, lorsque nous édifions un hôpital, c'est déjà pour les malades avant les médecins, et

lorsqu'on voit se développer l'activité commerciale, il faut tout de même reconnaître qu'il faudrait peut-être aussi les consulter. Or, moi il m'est arrivé de les consulter et beaucoup d'entre eux m'ont dit : «cette nouvelle concurrence est une bénédiction, les prix à Besançon ne sont pas si bas». Interrogez-les Monsieur MOUROT et vous verrez ce qu'ils vont répondre. Moi sur ce plan-là j'aurais aimé qu'on s'inquiète un peu de leur situation. Je me permets de le faire, je suis peut-être le seul à l'avoir fait ici, mais je m'en félicite.

Je dirais deux choses encore, deux choses extrêmement rapides ; on a dit tout à l'heure que très vraisemblablement la ZAC de Châteaufarine se peuplerait lentement. Je pense qu'effectivement il n'est pas certain que les choses aillent très vite, cela devrait d'ailleurs à ce sujet rassurer un certain nombre de ceux qui ont peur devant cette rapidité de mise en place. Les autres zones qui ont été équipées de cette façon ne se sont pas peuplées tout de suite et entre temps, elles ont eu l'occasion de changer de destination. La ZAC de Valentin par exemple, elle n'avait pas au départ la destination qui a été la sienne. Celle-ci peut très bien évoluer avec le temps. On dit : il n'y aura jamais d'industrie. Allons donc ! L'industrie de Besançon n'est tout de même pas une industrie lourde qui réclame des quantités de surfaces avec fort peu de valeur ajoutée. L'industrie de Besançon, certaines de ses industries en tout cas, est tout à fait capable de rivaliser au niveau de l'assise foncière avec un certain nombre d'entreprises commerciales. Lorsqu'on monte des entrepôts, excusez-moi, mais la valeur ajoutée est tout de même bien moindre que lorsque l'on met en place une unité de découpage ou de mécanique, de micro-mécanique. Pourquoi éliminer comme cela d'un seul coup la présence éventuelle sur cette ZAC d'entreprises qui ne sont pas forcément incitées à y aller dans l'immédiat ? Encore une fois il s'agit de voir et de voir venir.

Enfin, dernier point Monsieur JACQUEMIN, vous dites : ce potentiel nouveau va partager -je crois que c'est ce que vous avez dit- va partager le gâteau commercial, c'est-à-dire le pouvoir d'achat des Bisontins. Heureusement certains, je crois, ont insisté sur ce point pour rectifier un peu le tir ; mais nous sommes à l'heure actuelle, heureusement pour nous en France, dans une phase de relance économique. La croissance de l'année dernière a été trois fois plus importante que les croissances précédentes, et je crois que celle de l'année prochaine le sera aussi et il est évident qu'à l'heure actuelle avec tous les efforts que nous faisons, non seulement dans l'ordre du commerce mais aussi ailleurs, il y aura -et je m'en félicite pour eux et pour nous- il y aura pour les commerçants de Besançon une augmentation du pouvoir d'achat, c'est-à-dire des affaires.

Moi je crois qu'il ne faut pas être frileux en face d'un projet comme celui-ci ; comme vous l'avez dit justement c'est le grand projet de la Municipalité. Et il est évident qu'on en reparlera, croyez-moi, dans trois ou quatre ans et même probablement bien avant.

Mme BULTOT : Tout d'abord au titre d'Adjointe, quelques mots pour répondre à Denis ROUSSEAUX au sujet des arbres. En dehors des 700 arbres d'alignement de voirie, il est prévu que tout projet de construction, de commerce ou autre activité devra être accompagné d'un plan de plantations comprenant un minimum d'un arbre pour 100 m² de terrain libre. Les aires de stationnement devront être plantées à raison d'un arbre pour 10 places, et en ce qui concerne la zone d'habitation il s'agit d'un arbre pour 50 m². Donc, il faut comprendre qu'il s'agit d'une politique d'espaces verts très ambitieuse qui pérennisera la réputation de Besançon première ville verte, et qui est un atout du développement économique.

Maintenant, je parle non plus exactement en tant qu'Adjointe mais en tant qu'Élue Nouvelle Gauche. Alors, en ce qui concerne les élus de la composante Nouvelle Gauche de la majorité municipale, nous pensons que cette ZAC importante, et à notre avis susceptible d'avoir des développements ultérieurs, ne peut se concevoir que dans le cadre d'un développement de Besançon capitale régionale à un niveau européen. Il nous semble donc que le problème est pris à l'envers, qu'on inverse les priorités en mettant un peu la charrue avant les bœufs si j'ose m'exprimer ainsi. Nous ne pouvons créer cette ZAC susceptible d'extension sans que soient résolus correctement à notre avis les problèmes des infrastructures comme le rail, les routes, l'aéroport d'affaires de La Vèze qui donnera une cohérence à ce projet de développement extensif de Besançon. Alors, quel devenir pour cette ZAC si le TGV Rhin-Rhône-Méditerranée s'arrête quelque part entre Rioz et Besançon et non à Besançon même ? Ne peut-on penser que dans ce cas, le pôle d'intérêt se déplacera vers la zone de Valentin ? Si nous

développons cette ZAC Ouest, n'est-ce pas une erreur de refuser un vrai contournement de Besançon à la hauteur des enjeux européens ? Le projet actuel de petit contournement avec lequel les élus de la composante Nouvelle Gauche sont toujours en désaccord ne risque-t-il pas d'être dépassé compte tenu du développement possible de Besançon et de son flan Ouest ? Il nous semble que la ZAC de Châteaufarine ne peut trouver son véritable ancrage que dans le cadre d'un très fort développement de la ville sur ce secteur en particulier. Il est peut-être prématuré de figer le tracé de la future voie européenne dans ce contexte, c'est pourquoi nous préconisons sur ce sujet un moratoire. Nous pensons que le projet dit de petit contournement doit être pensé sous l'angle d'une véritable voie de desserte de différents quartiers. Avec le percement du tunnel sous la Citadelle auquel nous sommes favorables et une politique performante des transports en commun, nous permettrions aux usagers d'accéder plus facilement au centre-ville et aux petits commerces des quartiers. En n'ayant pas encore réalisé ces infrastructures, nous risquons de déséquilibrer un peu plus les commerçants du centre-ville et des quartiers par rapport aux grandes surfaces. Ce commerce nous apparaît partie prenante de la convivialité de notre ville, c'est aussi une nécessité pour les Bisontins les plus démunis et les personnes à mobilité réduite. C'est une composante de la vie des quartiers qui risque de se trouver en difficulté. Avec les implantations nouvelles et les vœux formulés par au moins huit grandes surfaces des environs de Châteaufarine, ce sont 1 500 salariés et des milliers de clients qui vont se rendre sur le site. Ceci aura pour corollaire l'accroissement des besoins de déplacement et l'extension, la restructuration du réseau des transports en commun. Il faut donc réfléchir pour offrir à la population une véritable alternative à la voiture. Ne convient-il pas que le projet de tramway routier dit SPACIO qui desservira dans les années à venir l'axe Planoise-Chamars sur une voie réservée au lieu d'avoir son terminus à la zone La Fayette soit prolongé pour desservir la ZAC de Châteaufarine ? Ceci permettrait par exemple à un Dolois ou à une Doloise de laisser son véhicule sur le parking desservant la ZAC pour gagner le centre-ville en empruntant le transport en commun. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'un tramway urbain routier ne s'arrête pas à Chamars mais au moins jusqu'à la gare SNCF.

Les élus Nouvelle Gauche majorité municipale souhaitent connaître les réponses ou tout au moins les éléments de réponse de la Municipalité à ces questions et à celles posées par d'autres Conseillers avant de se prononcer. Nous vous demandons donc, avant de passer au vote, de procéder à une suspension de séance pour nous permettre de nous concerter, notre position sur cette question n'étant pas arrêtée et dépendant en grande partie du débat de ce Conseil Municipal.

M. MOUROT : Permettez-moi de répondre brièvement à M. BOICHARD en lui disant que bien sûr, je le reconnais, ce projet d'inspiration libérale laissé à l'entreprise privée est de nature à nous aller tout à fait et Monsieur BOICHARD, ce souhait de notre adhésion au projet, il pourrait être obtenu ; le seul problème il est toujours un peu le même. Vous nous présentez un projet global, apparemment figé sur lequel nous allons discuter un peu ce soir et puis c'est à prendre ou à laisser, ce sera comme cela ou non. Vous avez devant vous des commerçants qui vous demandent quoi ? Peut-être pas de renoncer à 100 % à ce projet, mais de l'amender, de diminuer quelque peu les surfaces que vous voulez faire -permettez-moi de terminer-. Nous, nous vous demandons de réserver davantage de surfaces à l'implantation industrielle pour les raisons que nous avons longuement et de façon commune évoquées. Si vous étiez accessible à ces deux remarques et si nous avions encore un peu de temps, eh bien Monsieur BOICHARD, ce vote unanime peut-être pourriez-vous l'obtenir.

M. PINARD : Quand la ZAC de Valentin a démarré, il était dit, cela figure au procès-verbal, cela a été dit par M. JACQUEMIN, qu'il n'y aurait jamais d'usines. Il y en a eu ! J'ai voté au Conseil Général tous les crédits de Valentin parce qu'on a fait payer Valentin par les contribuables bisontins puisque quand le Conseil Général prend part aux dépenses, tout le monde participe. Et à partir de ce moment-là s'est opéré un transfert parfois sauvage d'usines. Mais quand j'entends parler de transport en commun, quand je vois l'effort qui a été fait par la Ville de Besançon pour assurer la desserte des transports en commun et quand toutes les semaines je rencontre des femmes qui «bossent» à la cafétéria de Chalezeule ou à Carrefour ou à Saint-Vit... J'en ai encore vu une ce matin de Palente qui descend à pied à la gare et puis qui doit attendre deux heures entre le moment où elle quitte son boulot et le moment où elle reprend son train. Je trouve quand même invraisemblable que ce soit la Ville de Besançon, qui fait un effort énorme en matière de transport en commun, qui soit mise en cause, alors que vous avez laissé, Monsieur JACQUEMIN, et

vos amis politiques par opposition politicienne à la Ville de Besançon, s'opérer des transferts sauvages sans jamais examiner ce problème des transports en commun qui est dramatique pour beaucoup de femmes. Et là vous l'avez laissé faire d'une manière absolument sauvage. Vous n'avez pas voulu que la CTB puisse avoir un réseau qui aille au-delà de Besançon, alors que c'était capital aussi pour le commerce bisontin. Mais j'aime autant vous dire que les gens que je rencontre, moi, sur le marché à Palente, ils me parlent souvent de ce type de problème : quand est-ce qu'il y aura une organisation de transports en commun ? Ce sont des gens qu'on ne verra jamais ici parce qu'ils appartiennent à des milieux inorganisés, les 900 personnes qui perçoivent le RMI à Besançon vous ne les verrez jamais. Les chômeurs n'ont jamais été organisés. Les syndicats de chômeurs ont peut-être eu 0,5 %, alors je me réjouis qu'il y ait une organisation. Je souhaiterais aussi que ceux qui n'ont jamais la parole puissent la prendre parce que franchement des cas sociaux de ce type, des femmes qui travaillent mais qui sont à la limite de l'usure physique parce qu'il y a une inorganisation totale des transports en commun dans l'agglomération bisontine, de la faute de la droite, mais enfin on verra les procès-verbaux, enfin on verra qui a refusé qu'il y ait une organisation des transports sur l'agglomération bisontine ! Ça c'était un préalable à faire avant d'organiser éventuellement le transferts d'industries en dehors de Besançon. Moi, j'ai vu des gens de chez MONNIER, enfin j'ai vu des gens de quantité d'entreprises qui connaissent ces problèmes-là. Alors, moi je ne laisserai pas attaquer la Ville de Besançon qui a fait un effort formidable en matière de transports en commun, qui a d'ailleurs été en son temps combattue par bon nombre de commerçants qui se sont trompés. Je rends hommage à REGANI qui a été torpillé parce qu'il a eu le courage -ce n'était pas mon ami politique- le courage d'aborder les problèmes, comme il a eu le courage de faire les rues piétonnes contre l'avis de bon nombre de gens. Moi les gens de Palente sur le marché samedi me disaient : il paraît que vous allez être envahis. Qu'est-ce qu'ils ont dit au moment de la rue piétonne ? C'est ce que me disaient les gens. Je souhaite que cette fois-ci la même erreur ne soit pas commise.

Je voudrais enfin aborder un problème qui est le problème, j'allais dire, de civisme. J'enseigne depuis 1959 que quand on se prononce sur des questions de personne, on vote à bulletin secret, mais quand on se prononce sur des dossiers de cet ordre, on a le courage de ses opinions. Je veux bien que cela mette en évidence que M. TOURRAIN, tête de liste de la droite n'a pas donné mandat, contrairement à ce qui se passe d'habitude, à aucun de ses collègues de son groupe composite, je veux bien, mais enfin il ne faut pas nous prendre non plus pour des gamins ! (applaudissements).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, je pense que chacun a pu s'exprimer. L'Adjoint Jean PONÇOT va répondre brièvement à deux ou trois questions plus précises. Je conclus en deux minutes et nous ferons la suspension demandée.

M. JACQUEMIN : Vous voulez clore la séance d'après ce que je comprends...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je la clos quand vous voulez.

M. JACQUEMIN : Vous suspendez ou vous voulez clore ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non, non.

M. JACQUEMIN : Vous refusez la demande de suspension ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non, plus tard puisque nous allons terminer la discussion, donc si certains veulent intervenir, ils peuvent le faire, ensuite la parole à Jean PONÇOT et je termine.

M. JACQUEMIN : Avant le vote ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avant le vote bien sûr. Alors, vous avez la parole.

M. JACQUEMIN : Je voulais en quelque sorte, puisque ce sera ma dernière prise de parole sur ce dossier, essayer d'apporter quelques éléments de synthèse et par là, en même temps, répondre aussi à un certain nombre de choses qui ont été dites par les Conseillers Municipaux de la majorité.

D'abord il ne faut pas se tromper de débat. Chacun ici a le souci naturellement du développement de notre ville, de son développement économique, a le souci d'en faire une capitale digne de ce nom et le but que nous poursuivons, c'est clair, c'est d'essayer de trouver les voies d'un bon développement pour tous, n'est-ce pas !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Une Ambition pour Besançon ?

M. JACQUEMIN : C'est une Ambition pour Besançon !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une obligation.

M. JACQUEMIN : Nous sommes sur notre ligne de crête, je crois que c'est un objectif tout à fait noble et essentiel pour nous.

Ceci étant dit, ce projet naturellement, ne peut être que bien accueilli par l'opinion. L'opinion elle ne refusera jamais plus d'équipements commerciaux, plus de modernisme dans la distribution et je sais qu'il faut que le commerce se modernise, il faut que la concurrence y existe, il faut que la compétitivité des commerçants soit, et loin de moi et, je crois, loin des responsables du commerce bisontin de nier ces choses essentielles. Donc il faut bien savoir que nous sommes pour la concurrence, que nous sommes pour qu'effectivement la concurrence pèse sur la compétitivité et le prix des produits, ceci est évident.

Ce que nous disons aujourd'hui c'est que trop c'est trop, et qu'on ne peut pas, pour favoriser le développement, habiller Pierre en déshabillant Paul. Voilà ce que nous voulons dire. Les choses au fond ne sont pas aussi simples que M. BOICHARD veut bien nous les présenter. Ses arguments sont un peu simplistes : ZAC privée ; bien sûr nous sommes d'accord pour un mécanisme d'investissements privés, ce n'est pas là le sujet de la discussion Monsieur BOICHARD, c'est sur le parti d'aménagement que vous prenez vous-même, étant responsable communal. Voilà la discussion, ne nous trompons pas d'objectif ! Je ne doute pas que vous connaissez bien le monde des commerçants mais parmi les commerçants, il y a, Monsieur BOICHARD, beaucoup d'exploitations difficiles, beaucoup de petits commerçants qui n'ont que de très modestes revenus. Tout à l'heure quelqu'un en a parlé, il n'y a pas que le commerce du centre-ville : certes il est très important pour l'attraction de la ville mais il y a aussi tout le commerce des quartiers et on sait très bien que leurs conditions d'exploitation sont bien souvent très difficiles. Donc, évitons de penser que tous les commerçants sont des milliardaires, je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup.

Quand vous nous dites on installera de l'industrie sur cette zone de Châteaufarine...

M. BOICHARD : Je n'ai pas dit on installera, j'ai dit il en viendra probablement.

M. JACQUEMIN : ...La porte est ouverte, il en viendra probablement. Vous savez à quel prix aujourd'hui les industriels achètent les terrains pour s'installer ? Est-ce que vous pensez que c'est à 514 F le mètre carré alors que les industriels demandent aujourd'hui que bien souvent on leur fasse des terrains à 50, 60 et 80 F, quelquefois même ils demandent qu'on leur donne les terrains ! Vous le savez bien pour être en tractation avec eux sur un certain nombre de dossiers. Alors expliquez-moi comment on peut espérer avoir de l'emploi industriel dans une zone à 514 F le mètre carré ?

Beaucoup de choses ont été dites, beaucoup d'inquiétudes se sont exprimées sur des aspects de ce dossier qui sont extrêmement divers et importants ; cela démontre à l'évidence que l'instruction que vous avez faite de ce dossier est bien loin, et Mme BULTOT vient de nous en apporter une confirmation, bien loin de répondre aux inquiétudes de tous, des Conseillers d'opposition -naturellement ils jouent leur rôle d'opposants, leur inquiétude est réelle- mais aussi dans vos rangs Monsieur le Maire, vos Conseillers Municipaux ne sont pas tous forcément bien convaincus par vos propos.

Je demanderai pour terminer, au nom de l'opposition, que ce dossier soit reporté pour complément d'informations, reporté pour complément d'instruction. Je ne doute pas que vous souhaitiez une vraie concertation, un complément de concertation, et je suis sûr que nous aurons une attitude constructive pour un vrai projet de développement de l'Ouest de Besançon si vous avez le geste que tout le monde

comprendra très bien, de reporter ce dossier non pas sine die -donnons-nous un délai- mais le temps d'y voir un peu plus clair.

Mme DUVERGET : Tout à l'heure, vous avez reconnu la nécessité d'une animation du centre-ville dans l'hypothèse de la création de la ZAC. Quelles mesures comptez-vous prendre et proposer aux commerçants pour dynamiser le centre-ville ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Jean PONÇOT répond à tout cela.

M. PONÇOT : Je ne répondrai pas individuellement à chacune des questions posées ou des interventions, d'ailleurs M. le Député-Maire souvent y a répondu du tac au tac. Alors je prendrai simplement deux ou trois thèmes et quelques interrogations précises.

D'abord, on nous dit, notamment M. VIALATTE, que la Ville de Besançon n'a pas de vue d'ensemble. Je tombe des nues parce que je suis depuis six ans au Conseil Municipal et j'ai entendu parler plusieurs fois du SDAU, de POS, de technopole, d'avenir industriel et tout cela dans ma mémoire de Conseiller Municipal est très clair, il y a une vue d'ensemble, elle a été fixée. Je rappelle à M. VIALATTE que nous avons effectivement mis un certain nombre de cartes au mois de mai, où nous avons déjà eu cette discussion à propos du PAZ et vous avez eu tous les renseignements depuis. Je vous ai communiqué effectivement les dossiers complets, ceux de la Chambre de Commerce, ceux du commissaire-enquêteur qui a travaillé un mois pour donner les résultats de son enquête, on ne peut pas dire qu'il ne se soit pas informé. Je crois qu'aujourd'hui il faut effectivement se prononcer. Donc on a une vue d'ensemble et je vous assure qu'au niveau des industries, le Conseil Municipal de Besançon, dans les années précédentes, s'est penché très souvent sur cette question. Le Maire vous a montré d'ailleurs qu'on en avait déjà des résultats positifs.

Autre aspect qui me surprend beaucoup, c'est quand on s'insurge sur la spécialisation des secteurs. On nous dit qu'il faut tout mélanger mais lorsque M. ROUSSEAUX est amené à voter sur un dossier comme l'extension des Établissements BULLET, il vote contre parce que cela gêne les habitations proches. Alors, moi je ne comprends plus. Je trouve qu'il faut quand même être logique. Notre logique qui est effectivement de spécialiser les zones est une bonne technique. D'ailleurs, si vous regardez les implantations des centres commerciaux des villes actuellement en France, j'en ai visité un certain nombre pendant les vacances, eh bien toutes ont une zone commerciale qui est une réelle zone commerciale. On n'y mélange pas tout, l'artisanat, le commerce, les zones pavillonnaires parce qu'on ne s'y retrouve plus et que les uns gênent les autres. Mais bien sûr il faut effectivement relier tout cela par des voies. Aussi, je donne la garantie à tout le monde que ce dossier de la ZAC de Châteaufarine n'ira pas plus vite que les infrastructures routières. Lorsque j'étais à la responsabilité des routes, on a négocié avec l'État, la Région, le Département la programmation de tous ces projets qui seront finis avant la ZAC de Châteaufarine.

On nous dit qu'il faut de l'artisanat, les investisseurs privés ont prévu à cet effet 17 000 m² sur cette ZAC de Châteaufarine dans une partie située derrière le Mammoth. On n'est pas sûr qu'effectivement on pourra trouver suffisamment d'artisans pour occuper ces terrains. Vous me direz que cela dépendra du prix du terrain, certes, mais les promoteurs précisément vont vendre leurs terrains à des prix différents suivant qu'ils s'adressent à des commerçants, des artisans, ou à du pavillonnaire, c'est obligatoire, c'est leur affaire. Le prix qu'ils paient ne me regarde pas. Ce que je sais en tant que responsable de la Mairie de Besançon, c'est que dans le prix final il y aura effectivement à peu près 7 millions de francs d'investissement réalisés par ces investisseurs à la place de la Ville, que c'est autant d'économisé pour les contribuables bisontins et cela nous apportera en plus un certain nombre de taxes professionnelles. On a dit 4 millions de francs c'est vrai, ce sera peut-être plus, ce sera peut-être un peu moins, je n'en sais rien, cela dépend effectivement de qui va s'installer là, combien il y aura d'ouvriers, quelles activités, etc. Mais ce que je voudrais dire aux Conseillers Municipaux, c'est que je crois à la force d'entraînement du dynamisme d'une ville car il faut lui donner les moyens de se dépasser elle-même. Il ne faut pas toujours attendre. Moi je suis un petit peu surpris lorsqu'on me demande s'il ne faudrait pas attendre une décision par exemple sur le rail, sur les airs ou sur la route. En même temps, quand j'étais au Conseil d'Administration de l'aéroport de Dole-Tavaux ou celui de La Vèze, on me disait : «il ne faudrait peut-être

pas faire cela avant que la Ville ne se soit accrue, tant qu'il n'y aura pas plus d'activités, autrement dit on attend les infrastructures et il faudrait que les infrastructures attendent les activités !» Je crois qu'il faut en sortir et provoquer le dynamisme. On a évoqué aussi le contournement routier. Je voudrais dire à Martine BULTOT que ce contournement encore une fois, il ne faut pas le concevoir d'une façon dépassée comme une autoroute européenne ; c'est une voie de liaison européenne, ce n'est pas une autoroute à proprement parler. Cette voie de liaison doit précisément permettre de mettre en relation des pôles européens mais sur Besançon elle aura essentiellement une vocation de desserte. C'est bien comme cela que nous l'avons pensée, c'est bien comme cela que nous voulons la réaliser et je trouve pour ma part intéressant, à condition bien entendu qu'on prenne tous les éléments nécessaires concernant l'environnement, qu'elle puisse distribuer sur la droite et sur la gauche de Besançon cette activité et ce dynamisme.

Mlle ZILLI a posé des questions extrêmement concrètes par rapport à des problèmes d'emplois. Je crois qu'effectivement les emplois à vocation commerciale sont des emplois essentiellement féminins. Je vous rappelle que Besançon, et d'ailleurs pas seulement elle, souffre d'un manque d'emplois féminins, aussi faut-il prendre un certain nombre de précautions. Vous nous avez posé une question très précise sur l'ouverture du dimanche. Je vous rappelle que le Conseil Municipal de Besançon a toujours jusqu'à présent refusé l'ouverture systématique le dimanche. Dans le cadre de la législation actuelle, je ne crois pas que l'on puisse évoluer mais si la législation évolue, on sera bien obligé de la suivre. Mais pour l'instant, je vous rappelle que de ce côté-là, le Conseil Municipal de Besançon a toujours été très net.

Créer des crèches, des garderies : je crois qu'on ne peut pas faire le procès à la Ville de Besançon de ne pas avoir été sensibilisée par ce problème. Besançon est une des villes qui a le plus de places de crèches par habitant. Nous sommes là aussi dans les sommets ; par conséquent, on peut faire confiance aux responsables de Besançon.

Quant à la CTB, il y a effectivement des projets de relations encore plus rapides pour les transports en commun, c'est vrai, on en reparlera ultérieurement mais on ne va pas prévoir aujourd'hui exactement les arrêts. Ce qu'on peut dire, c'est que la CTB est effectivement l'entreprise de transports en commun la plus performante que l'on puisse trouver sur le territoire national, que nous avons en particulier un service de cars la nuit qui est assez remarquable et par conséquent qui, toujours, essaie de s'adapter aux besoins des plus démunis. La CTB étudiera donc effectivement toutes ces demandes et les satisfera car il s'agit d'un service public, même si c'est un établissement privé qui le fait fonctionner à notre place et sous notre contrôle. La CTB tient le plus grand compte de ce type de personnel et nos voyages de nuit ne sont pas évidemment bénéficiaires, vous vous en doutez bien, mais nous nous adaptons tout à fait à la demande de la clientèle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je donne la parole à M. ROUSSEAU qui a été mis en cause.

M. ROUSSEAU : Je voudrais vous faire savoir, Monsieur PONÇOT, que vos souvenirs ne sont pas très exacts, en particulier quand vous nous accusez d'avoir voté contre l'agrandissement de l'usine BULLET. Nous nous étions ralliés à l'époque à l'avis de M. PINARD qui vit dans le quartier et qui nous avait assuré que de gros efforts avaient été faits au niveau de l'usine BULLET.

Mais, d'un autre côté, cela n'empêche pas effectivement quand une industrie est polluante, j'admets tout à fait qu'il ne faille pas la mêler au secteur d'habitation. Les industries très polluantes, il n'y en a plus guère ; un grand nombre d'industriels maintenant savent fabriquer, savent élaborer des usines et des locaux qui ne polluent pas, le moins possible en tout cas et qu'il est possible de mêler à des secteurs d'habitation. C'est tout.

M. MAILLARD : Est-ce que vous me permettez d'imaginer un scénario catastrophe dans la mesure où le développement économique de la Ville ne se produirait pas au même rythme que le développement de la ZAC ? Imaginons quelques minutes que quelques grands groupes viennent s'implanter sur la zone d'activité commerciale, que ces grands groupes fassent du dumping, c'est-à-dire cassent les prix puisque le développement économique ne se produisant pas au même rythme, ils auraient tout à fait la possibilité d'adopter cette politique et qu'ainsi on voie disparaître un grand nombre de commerces au centre de la

ville. Qu'est-ce qui se produirait ? Eh bien il se produirait bien sûr une fermeture de magasins, un vide au centre-ville en matière de développement économique et commercial remplacé peut-être par un certain nombre de services ou d'administrations, et ces grands groupes progressivement arriveraient à conquérir un quasi-monopole parce qu'on sait très bien qu'à ce niveau-là il y a des possibilités d'entente, même si elles sont illicites, qui se produisent, et à ce moment-là on verrait à nouveau augmenter les prix. Autrement dit ce n'est pas le consommateur qui serait privilégié mais les capitalistes en l'occurrence. On verrait peut-être également une politique en matière d'emplois qu'évoquait M. BOICHARD, qui serait mise à mal puisque dans la mesure où la concurrence disparaîtrait, on pourrait pratiquer la politique salariale que l'on souhaiterait. Il faut bien sûr espérer que jamais ce scénario ne se produira, mais on est obligé de l'imaginer si, par hasard, le développement de Besançon, développement industriel, développement des services ne se produisait pas à un rythme suffisamment grand. Et la question que je voulais vous poser Monsieur le Maire : avez-vous à votre disposition des outils pour réguler cette implantation au niveau de la ZAC de Châteaufarine, de telle sorte qu'on puisse éviter à travers des initiatives communales ce type de scénario ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'était un scénario de catastrophe. Nous avons comme outil principal Monsieur MAILLARD, la délivrance du permis de construire pour chacune des opérations. C'est nous qui délivrons le permis. Nous allons passer une convention avec l'aménageur, nous avons fixé un COS qui est d'ailleurs de 0,37 -celui de la zone de Valentin est de 0,70-, c'est-à-dire que si on avait pris un COS comme celui de Valentin il y aurait une surface double.

Donc je pense que c'est peut-être à partir de cela que la Chambre de Commerce avait dû un peu dériver sur les surfaces. Mais M. JACQUEMIN fait un signe de dénégation ; si, si ! nous pouvons, par le permis de construire, maîtriser ce qui se fera à Châteaufarine. Mais enfin, nous n'en sommes pas à ce schéma-là, moi je préférerais, Monsieur MAILLARD, un autre schéma qui consisterait à dire que dans les mois, dans les années qui viennent, déjà tous les contacts que nous avons eus, les industriels que j'ai vus la semaine dernière pour une cinquantaine, une centaine d'emplois, ceux que j'ai vus aujourd'hui pour quelques autres centaines d'emplois, etc., que tous ces contacts se concrétisent dans les meilleurs délais et que, justement avec cet équipement commercial se fassent en parallèle cet équipement industriel, ces créations d'emplois et que finalement le centre-ville continue d'être animé. Madame DUVERGET, nous avons parlé tout à l'heure que nous étions prêts à passer un contrat avec la Chambre de Commerce, avec l'Union des Commerçants, etc. pour prévoir des animations. Nous allons remettre encore des crédits dans les années qui viennent pour réaliser encore des animations et améliorer les conditions d'existence des Bisontins au centre-ville, nous ne négligeons pas du tout le centre-ville.

Alors, moi en conclusion, je dirai : il n'y a pas, et je dirai surtout cela aux commerçants, il n'y a pas de démesure dans le projet qui va se mettre, avec du temps, en place dans les quatre, cinq ans, peut-être davantage, à venir. Je comprends que les commerçants du centre-ville sur un ton modéré aient fait paraître dans la presse une lettre ouverte au Maire ; en règle générale, je leur dirai simplement que par courtoisie, on envoie une copie à l'intéressé quand on fait une lettre ouverte, mais enfin comme je lis régulièrement le grand quotidien régional, j'en ai eu connaissance ce matin. Je les remercie d'ailleurs du ton modéré. Je comprends très bien qu'ils défendent le commerce du centre-ville. Je comprends très bien leur inquiétude. Nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'ondes parce que nous pensons que c'est un projet qui doit se réaliser et qui n'est pas du tout démesuré.

Nous continuerons de travailler au développement du centre-ville par des créations de parkings, par un aménagement de la place du Marché, par des zones semi-piétonnes que nous poursuivrons, et je pense qu'avec tout cela nous aurons fait quand même quelque chose d'intéressant sur un programme complet car je crois que le rôle d'élus municipaux, ce n'est pas ponctuellement de dire on fait ceci puis après on fait cela, etc., c'est d'avoir une vue d'ensemble et nous l'avons parce que depuis plus de dix ans et d'autres avant nous, nous essayons de suivre ce cheminement d'un développement économique de Besançon qui soit agréable, le plus agréable pour tous.

M. PONÇOT : Je voudrais, en quelques mots, dire simplement à M. MAILLARD que je suis tout à fait partisan des romans de science-fiction mais dans les loisirs. Je ne le fais jamais dans mon activité professionnelle, et encore moins dans mon activité politique.

Alors, on a pris toutes les précautions pour que ce scénario ne se déroule pas. D'abord vous pourrez le voir dans la délibération si vous l'avez vue, nous maintenons le droit de préemption, c'est-à-dire qu'effectivement si quelqu'un ne fait pas ce qu'il doit, nous pouvons nous, préempter les terrains. Deuxièmement, les promoteurs doivent obligatoirement avoir une garantie bancaire parce que, si effectivement la ZAC ne se faisait pas ou dans de mauvaises conditions, eh bien il y a une garantie de grandes banques pour que la Ville soit défalquée, c'est-à-dire que nous pourrions faire tous les aménagements et reprendre la ZAC à notre compte. Je crois que la garantie bancaire est de 57 millions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que nous pouvons maintenant conclure. Alors, j'ai plusieurs demandes, une demande de suspension de séance, donc nous allons nous séparer quelque cinq minutes, je pense qu'il n'y en aura pas pour très longtemps pour ceux qui souhaitent se voir avant le vote. Deuxièmement, j'ai une demande de la part de l'opposition «Une Ambition pour Besançon» d'un report de ce dossier, -c'est en général comme cela qu'on fait quand on veut retarder quelque chose-, auquel je suis défavorable, je l'indique. Troisièmement, j'ai une demande de vote à bulletin secret venant des Verts. Je ne suis pas favorable du tout à un vote à bulletin secret. Je pense au contraire que chacun peut s'exprimer et qu'il est bon que les Bisontins sachent qui a voté pour, qui a voté contre, qui s'est abstenu, sur un sujet de cette importance. Donc, moi je préfère le vote soit à main levée, soit même par appel individuel si vous le souhaitez. Nous faisons tout cela après cinq minutes de coupure, la séance est suspendue pour cinq minutes.

Mme BULTOT : Après avoir écouté très attentivement le débat, nous n'avons pas trouvé de réponses à toutes nos questions, mais nous espérons que ce débat se poursuivra dans la Municipalité pour y remédier. Les arguments développés par les deux minorités de ce Conseil Municipal, nous ont encore moins convaincus. C'est la raison pour laquelle après avoir pensé nous abstenir, les trois élus Nouvelle Gauche voteront ce projet en poursuivant notre effort sur le fond pour que nos suggestions soient retenues.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je dois donc faire procéder à trois votes, je vous fais voter pour l'instant sur la demande de l'opposition d'un renvoi du dossier pour examen, étude, concertation, etc. Deuxièmement je vous ferai voter sur la demande de vote à bulletin secret, pour savoir si on vote ou pas à bulletin secret : pour voter à bulletin secret, il faut qu'un tiers des membres présents y soient favorables, troisièmement, je vous ferai voter sur le projet qui vous a été présenté ce soir.

La discussion est close.

Après un large débat et une interruption de séance demandée par Mme BULTOT au nom des élus «Nouvelle Gauche», le Conseil Municipal décide :

- de repousser à la majorité (41 Conseillers ayant voté contre et 12 pour) la proposition du groupe «Une Ambition pour Besançon» tendant au report de cette question à une séance ultérieure,

- de repousser à la majorité (41 Conseillers ayant voté contre et 12 pour) la proposition du groupe «Besançon Écologie Les Verts» tendant à obtenir un vote au scrutin secret.

Enfin, les propositions du Rapporteur ayant été mises aux voix, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les adopte à la majorité, 41 Conseillers ayant voté pour et 12 contre.